



# L'ÉCHO MUNICIPAL

## SOMMAIRE

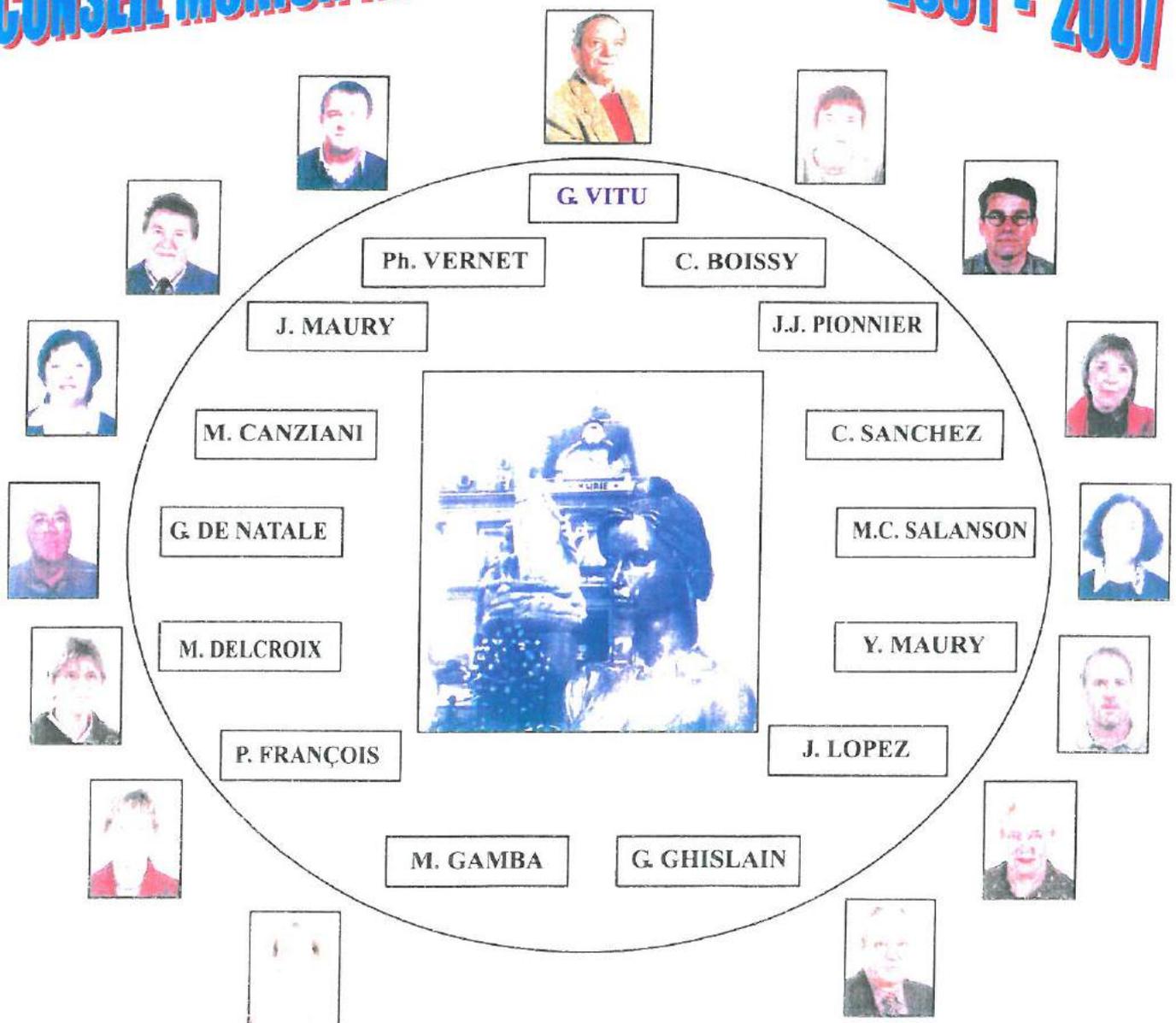
JUILLET 2001

Le mot de Monsieur le Maire	p. 1	Page Pratique	p. 38 à 39
Conseils Municipaux	p. 2 à 12	Page Santé	p. 40
Commissions Municipales	p. 13 à 27	Infos Jeunes	p. 41 à 43
Rapport sur l'eau	p. 28 à 30	La Vie des Associations	p. 44 à 48
École	p. 31 à 32	Informations Générales	p. 49 à 51
Lotissement	p. 33 à 35	État Civil 2000	p. 52 à 53
Maison de Retraite	p. 36 à 37	Organigramme des Commissions	p. 54

Rédaction, diffusion Mairie des Ormes-sur-Voulzie 77134 - ☎ 01 64 01 77 73 - Email- [mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr](mailto:mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr)

## CONSEIL MUNICIPAL

2001 - 2007



## LE MOT DU MAIRE

*Le conseil municipal que vous avez porté par vos suffrages aux commandes de la commune tient à vous renouveler sa sincère gratitude.*

*La mandature qui commence ne nous est pas propice et ce, à plusieurs titres.*

*- Tout d'abord, événement peu banal mais oh combien quotidien, la météo. En effet depuis la création des services METEO-France en 1873, jamais pluviométrie n'a été aussi forte. Cette situation conduit un petit nombre habitants à nous accuser de laxisme. Nous ne sommes pas maître de la nature fort heureusement ! Enfin, il suffit de se tourner vers d'autres régions pour constater que malgré tout, nous ne sommes pas les plus à plaindre.*

*- Le manque de citoyenneté chronique de certains. Cette minorité devrait essayer de comprendre que nous œuvrons également pour elle, mais il est bien difficile de se faire entendre ! ( Point Vert, graffitis...).*

*-Des critiques non justifiées et surtout peu constructives pour notre commune.*

*-Enfin, il va falloir nous adapter à différentes réglementations contraignantes, notamment en ce qui concerne l'environnement.( Station d'épuration, déchets, etc...).*

*Sur une note plus optimiste, je sens notre équipe communale « soudée » et une certaine amitié naître entre des personnes qui ne se connaissaient que peu ou mal. Pour illustrer ce propos, je vous invite donc, à consulter notre **premier « Echo Municipal »** qui devrait vous apporter les renseignements nécessaires sur le travail déjà réalisé par les différentes commissions communales que je remercie sincèrement pour leur dynamisme. En effet, en 4 mois de mandature, je puis vous affirmer que vos représentants ont consacré beaucoup de leur temps pour la commune. La liste des réunions, projets et rencontres avec divers organismes serait trop longue.*

*Une pensée respectueuse pour nos disparus.*

*L'ensemble du Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances. Je vous reste entièrement dévoué.*

Gilles VITU



## INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

### ÉLECTION DU MAIRE 1<sup>ER</sup> TOUR DU SCRUTIN

Le Président après avoir donné lecture des Articles 58, 59 et 62 du code d'Administration communale, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'Article 58 du Code d'Administration communale.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 15
- À déduire : 1
- Reste (suffrages exprimés) : 14
- Majorité absolue : 8

A obtenu Monsieur Vitu Gilles, quatorze voix (14)

Monsieur Vitu Gilles ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire.

### ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT 1<sup>ER</sup> TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Vitu Gilles élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 15
- À déduire : 1
- Reste (suffrages exprimés) : 14
- Majorité absolue : 8

A obtenu Monsieur Vernet Philippe, quatorze voix (14)

Monsieur Vernet Philippe ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint.

### ÉLECTION DU DEUXIÈME ADJOINT 1<sup>ER</sup> TOUR

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du deuxième adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 15
- À déduire : 1
- Reste (suffrages exprimés) : 14
- Majorité absolue : 8

A obtenu Madame Boissy Claudy, quatorze voix (14)

Madame Boissy Claudy ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint.

## ÉLECTION DU TROISIÈME ADJOINT 1<sup>ER</sup> TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 15
- À déduire : 2
- Reste (suffrages exprimés) : 13
- Majorité absolue : 7

A obtenu Monsieur Pionnier Jean-Jacques, sept voix (7) Monsieur Ghislain Gérard six voix (6)  
Monsieur Pionnier Jean-Jacques ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint.

## ÉLECTION DU QUATRIÈME ADJOINT 1<sup>ER</sup> TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 15
- À déduire : 3
- Reste (suffrages exprimés) : 12
- Majorité absolue : 7

A obtenu Monsieur Maury Jacqui, douze voix (12)  
Monsieur Maury Jacqui ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint.

\*\*\*\*

Le Conseil Municipal fixe l'organisation des élections cantonales pour le 18 mars 2001.

Il approuve l'installation d'un conteneur à vêtements par les missionnaires du cœur. Il conviendra de surveiller son ramassage régulier (Unanimité).

### Syndicat de la Voulzie :

Le Conseil désigne ses représentants :

Titulaires : DE NATALE Guy  
PIONNIER Jean-Jacques

Suppléant : MAURY Yannick

### Pays Bassée-Montois :

Le Conseil désigne ses représentants :

Titulaires : LOPEZ Jeannine  
PIONNIER Jean-Jacques

Suppléant : SALANSON Marie-Christine  
DELCROIX Myriam

### S.I.C.T.O.M :

Le Conseil désigne ses représentants :

Titulaires : LOPEZ Jeannine  
CANZIANI Mireille

Suppléant : DE NATALE Guy  
GAMBA Monique

**S.I.C.T.E.U.C.E.O :**

Le Conseil désigne ses représentants :

Titulaires : BOISSY Claudy  
VITU Gilles  
DE NATALE Guy

Suppléant : GHISLAIN Gérard  
MAURY Jaqui

**DISTRICT :**

Le Conseil désigne ses représentants :

Titulaires : LOPEZ Jeannine  
MAURY Jaqui

**Électrification :**

Le Conseil désigne ses représentants :

Titulaires : MAURY Yannick  
SANCHEZ Catherine

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Monsieur MAURY Maurice pour les nombreuses années qu'il a consacrées au service de la Mairie. Le Conseil lui souhaite une excellente retraite, bien méritée.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 26 MARS 2001**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 mars 2001, s'est réuni à la Mairie le 26 mars 2001 à 20 heures sous la présidence de Monsieur VITU Gilles, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs VERNET Ph., BOISSY Cl., GHISLAIN G., CANZIANI M., MAURY J., MAURY Y., GAMBA M., PIONNIER J.J., FRANCOIS P., DELCROIX M., SANCHEZ C., LOPEZ D'AZEVEDO J., DE NATALE G., SALANSON M.C.

**Absents** : Néant.

**Secrétaire** : Madame BOISSY Claudy.

**Compte-rendu** :

Aucune observation, tous les membres présents ont signé.

**COMMISSIONS COMMUNALES :**

**Délégués au C.C.A.S. :**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré a désigné les délégués au C.C.A.S. :

- Mesdames : Patricia FRANCOIS
- Myriam DELCROIX
- Monique GAMBA
- Catherine SANCHEZ
- Claudy BOISSY

Délibération prise à l'unanimité.

**Travaux :**

- **Vice-Président** : Monsieur Gérard GHISLAIN
- Madame Myriam DELCROIX
- Monsieur Guy DE NATALE
- Madame Monique GAMBA
- Monsieur Jacqui MAURY
- Madame Catherine SANCHEZ

Délibération prise à l'unanimité.

**Urbanisme :**

- **Vice-Président** : Monsieur Yannick MAURY
- Madame Claudy BOISSY

- Monsieur Guy DE NATALE
  - Monsieur Gérard GHISLAIN
  - Madame Jeannine LOPEZ D'AZEVEDO
  - Monsieur Jacqui MAURY
- Délibération prise à l'unanimité.

**Finances :**

- **Vice-Présidente :** Madame Marie-Christine SALANSON
  - Madame Myriam DELCROIX
  - Madame Monique GAMBA
  - Monsieur Gérard GHISLAIN
  - Monsieur Yannick MAURY
  - Monsieur Jean-Jacques PIONNIER
  - Monsieur Philippe VERNET
- Délibération prise à l'unanimité.

**Environnement :**

- **Vice-Président :** Monsieur Guy DE NATALE
  - Madame Mireille CANZIANI
  - Madame Patricia FRANCOIS
  - Monsieur Jacqui MAURY
  - Monsieur Yannick MAURY
  - Madame Marie-Christine SALANSON
  - Madame Catherine SANCHEZ
- Délibération prise à l'unanimité.

**Délégués à la commission d'appel d'offres et d'ouverture des plis :**

Le Conseil après en avoir délibéré a désigné les délégués à la commission d'appel d'offres et d'ouverture des plis :

- Titulaires :** Monsieur Gérard GHISLAIN  
Monsieur Jean-Jacques PIONNIER  
Monsieur Philippe VERNET
- Suppléants :** Madame Monique GAMBA  
Madame Jeannine LOPEZ D'AZEVEDO  
Monsieur Jacqui MAURY

Délibération prise à l'unanimité.

**Associations et Fêtes :**

- **Vice-Présidente :** Madame Jeannine LOPEZ D'AZEVEDO
  - Madame Mireille CANZIANI
  - Madame Myriam DELCROIX
  - Madame Monique GAMBA
  - Monsieur Yannick MAURY
  - Madame Catherine SANCHEZ
- Délibération prise à l'unanimité.

**Impôts : Proposition du Conseil Municipal**

- Madame Claudy BOISSY
  - Madame Myriam DELCROIX
  - Monsieur Gérard GHISLAIN
  - Monsieur Jacqui MAURY
  - Madame Marie-Christine SALANSON
  - Madame Catherine SANCHEZ
  - Monsieur Philippe VERNET
- Délibération prise à l'unanimité.

**Informations :**

- **Vice-Présidente :** Madame Patricia FRANCOIS
- Madame Mireille CANZIANI
- Madame Myriam DELCROIX

- Monsieur Gérard GHISLAIN
- Madame Marie-Christine SALANSON
- Madame Catherine SANCHEZ

Délibération prise à l'unanimité.

**Délégués à la Maison de Retraite :**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré a désigné les délégués au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite des Ormes :

Titulaires : Madame Patricia FRANCOIS  
Madame Marie-Christine SALANSON

Suppléante : Madame Claudy BOISSY

Délibération prise à l'unanimité.

**Sablères :**

**Vice-Président** : Monsieur Gérard GHISLAIN

- Madame Myriam DELCROIX
- Monsieur Guy DE NATALE
- Monsieur Jacqui MAURY

Délibération prise à l'unanimité.

**Nuisances :**

- **Vice-Président** : Monsieur Yannick MAURY
- Monsieur Gérard GHISLAIN
- Monsieur Jacqui MAURY
- Madame Patricia FRANCOIS

Délibération prise à l'unanimité.

**Délégués au Conseil d'Ecole :**

Le Conseil après en avoir délibéré a désigné les délégués au Conseil d'Ecole :

Titulaire : Madame Mireille CANZIANI

Suppléante : Madame Jeannine LOPEZ D'AZEVEDO

Délibération prise à l'unanimité.

**Délégués à la commission de révision des listes électorales de la chambre des Métiers :**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré a désigné les délégués à la commission de révision des listes électorales de la chambre des Métiers :

- Monsieur Gérard GHISLAIN
- Monsieur Jacqui MAURY

Délibération prise à l'unanimité.

**Délégués à la commission de révision des listes électorales de la Chambre d'Agriculture :**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré a désigné les délégués à la commission de révision des listes électorales de la chambre d'Agriculture :

- Madame Mireille CANZIANI
- Monsieur Jacqui MAURY

Délibération prise à l'unanimité.

**Informations générales :**

- ♦ Demande en vue de la location du studio (2, Grande rue de Couture), Madame BOISSY rappelle que le loyer a été fixé à 500,00 F plus 200,00 F de charges locatives. Le conseil décide à l'unanimité la location de ce studio à titre précaire pour 2 mois.
- ♦ Le Conseil accepte l'adhésion au SMETOM (Ordures ménagères) de la Commune de Jaulnes (à l'unanimité).
- ♦ Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour les travaux d'assainissement Route d'Everly.
- ♦ Monsieur le Maire communique au Conseil le dossier du schéma directeur.
- ♦ Calendrier du SICTOM pour information.
- ♦ Ramassage de printemps le 22 avril 2001.
- ♦ Œufs de Pâques le 15 avril 2001.
- ♦ Monsieur le Maire met en garde les habitants au sujet d'une proposition pour déchlorer et ôter le calcaire de l'eau potable. Il faut savoir que l'eau des Ormes n'est pas chlorée.
- ♦ Visite des bâtiments le 31 mars 2001 pour les conseillers.

♦ Commission des travaux :

- Façade de la salle polyvalente à terminer.
- Lavoir Moulin d'Ocle.
- Aménagement de la partie haute de la salle polyvalente.
- Roue à aubes.
- Pont rue de la Noue (Pays Bassée Montois).
- Aménagement du terrain chemin de la Croix.
- Pose de quelques foyers d'éclairage public.
- Réfection de l'éclairage public du lotissement après reprise.
- Contrat rural.
- Remise en conformité du chauffage à gaz.
- Remise en conformité des installations électriques à l'école.

♦ Urbanisme : Actuellement au stade de la négociation avec les services de l'Etat pour le POS.

♦ Madame LOPEZ demande où en est la négociation avec Monsieur VALLEE au sujet du lotissement. Monsieur VITU explique que son dernier courrier est en attente de réponse.

♦ Monsieur PIONNIER signale qu'il contactera les « Missionnaires du Cœur » afin de fixer avec précision les conditions d'implantation du conteneur et la fréquence du ramassage.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 heures 10.

### SEANCE DU 11 MAI 2001

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 02 mai 2001, s'est réuni à la Mairie le 11 mai 2001 à 20 heures sous la présidence de Monsieur VITU Gilles, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs VERNET Ph., BOISSY Cl., GHISLAIN G., CANZIANI M., MAURY Y., GAMBA M., PIONNIER J.J., FRANCOIS P., DELCROIX M., SANCHEZ C., LOPEZ D'AZEVEDO J., DE NATALE G., SALANSON M.C.

Absents : Monsieur Jacqui MAURY, excusé, représenté par Mr VERNET

Secrétaire : Monsieur PIONNIER Jean-Jacques

Compte-rendu :

Le compte-rendu n'appelle aucune remarque, tous les membres présents ont signé.

P.O.S. :

Monsieur VERNET expose le problème posé par l'application anticipée du Plan d'Occupation des Sols. Il précise qu'à compter de mai 2001, il sera fait référence à l'ancien règlement du P.O.S. En conséquence, la délibération du 23/02/2001 est abrogée.

Délibération prise à l'unanimité.

Modification des commissions :

- DISTRICT : Avec l'accord de Monsieur MAURY Jacqui, Monsieur VITU est désigné comme représentant titulaire. Mr MAURY Jacqui est remplaçant.  
VOTANTS : 15 POUR : 14 ABST : 01 CONTRE : 0

Commission des Impôts : Monsieur VITU informe l'assemblée : Il y a lieu de proposer 24 noms parmi lesquels l'Inspecteur des Impôts désignera 12 personnes. Monsieur le Maire charge Madame BOISSY de dresser une liste. Subventions communales :

L'assemblée vote les subventions comme suit ; (les conseillers liés à une association ne prennent pas part au vote).

- APAR Amitiés	:	1 500 F
- Anciens combattants	:	1 500 F
- Association Botanique	:	1 000 F
- Ass. Jardins de la Voulzie	:	1 000 F
- Atelier	:	3 000 F
- C.O.F.	:	3 000 F
- Football	:	4 000 F
- Groupe Adélaïde	:	2 500 F
- La Flèche Ormoise	:	2 000 F
- Sté de Chasse	:	2 500 F

- Tennis de Table	:	2 000 F
TOTAL		24 000 F

### 35 heures (ARTT) :

Monsieur VERNET expose les dispositions de la circulaire 01/06 du 25 février 2001 du Centre de Gestion de Seine-et-Marne relative à l'ARTT dans la fonction publique territoriale, notamment la date limite de mise en place fixée au 01/01/2002. Il explique que ces dispositions entraîneront 524 heures annuelles à compenser pour 4 agents à temps complet.

Considérant l'étendue croissante des travaux d'entretien dans la commune et la fin du contrat emploi consolidé de Monsieur GUILLAUME, l'ARTT est lié à l'emploi prévu au budget d'un agent d'entretien.

Une inter commission règlera les détails de cette opération avec les agents concernés dans l'intérêt du service.

Pour les agents à temps non complet, les horaires restent inchangés :

- Agent administratif : 30 heures hebdomadaires
- Secrétaire de Mairie : 15 heures hebdomadaires.

Aucune rémunération ne sera diminuée et le budget communal 2001 tel qu'il a été voté couvrira la dépense assurant ainsi la maîtrise des dépenses publiques.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le principe de cette démarche.

Le projet ARTT sera soumis au comité technique paritaire pour avis préalable.

### Demands de subventions extérieures à la commune :

Le Conseil vote une subvention de 494,00 F à ADIL de Seine-et-Marne pour l'année 2001. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2001. Délibération prise à l'unanimité.

Le Conseil donne un avis favorable sur le principe de l'aide à l'association « on bouge ». Délibération prise à l'unanimité.

Information jeunesse 77 : unanimité contre.

Provins Etape : unanimité contre

C.A. Montois Football : unanimité contre

Association des Paralysés de France : 2 abstentions – 13 contre

### Grande rue de Couture (2<sup>ème</sup> tranche) :

Monsieur le Maire expose les faits qui conduisent à reprendre la procédure au départ.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de Les Ormes-sur-Voulzie a envisagé la réalisation de l'aménagement de la chaussée et la création de trottoirs « Grande rue de Couture (2<sup>ème</sup> tranche) ».

Par délibération en date du 25 février 2000, le Conseil municipal a sollicité le concours de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) pour assurer la Maîtrise d'œuvre de l'ensemble de l'opération.

Par décision en date du 21 septembre 2000 Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne a autorisé la Direction Départementale de l'Équipement à prêter son concours à la Commune pour cette opération.

Après avoir écouté l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal : **DONNE** à Monsieur le Maire l'autorisation de régler la dépense à intervenir, et d'engager une consultation pour cette opération par appel d'offres restreint.

Délibération prise par 14 voix pour 1 abstention.

### Indemnités de fonction Maire et Adjointes :

Le Conseil fixe les indemnités de fonctions comme suit à compter du 18 mars 2001 : -

Maire : 31 % de l'indice 1015.

- Adjointes : 34 % de l'indemnité de Maire au taux de 17 % de l'indice 1015.

Délibération prise par 14 voix pour 1 blanc.

### Subvention exceptionnelle pour la Somme sinistrée :

Le Conseil municipal vote une aide exceptionnelle de 2 000 F à la commune de Fontaine sur Somme sinistrée à la suite des inondations.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget 2001.

Délibération prise à l'unanimité.

### Informations générales :

♦ Peupliers : Le Conseil accorde un délai de paiement supplémentaire à la Société TRANSMA qui a acquis le lot de peupliers victimes de la tempête. Le règlement total sera effectué en juin 2001. Délibération prise à l'unanimité.

♦ Contrat Lyonnaise des Eaux : Monsieur VITU rappelle que la Société SUEZ-Lyonnaise des Eaux a demandé à transférer les contrats d'affermage eau et assainissement à sa filiale « Lyonnaise des Eaux – France ». Les contrats demeurent inchangés. Le Conseil autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir. Délibération prise par 8 voix POUR – 6 Abstentions – 1 CONTRE.

♦ Renouvellement de baux : Monsieur le Maire expose qu'un bail de location de terres agricoles consenti à Monsieur et Madame LASSEAUX Pierre et Monsieur et Madame LEROY Michel, est venu à échéance le 31 décembre 2000. Le Conseil municipal vote à l'unanimité le renouvellement du bail sans modifications à compter du 01/01/2001 pour 4,5 quintaux de blé à l'hectare. Il autorise le Maire à signer le bail à intervenir qui sera dressé par Maîtres Bellot et Maréchal.

Pour ce qui concerne le bail échu le 31/12/94 et pour lequel la délibération du 18/12/96 n'a pas été suivie d'effet chez le notaire, le renouvellement est également demandé dans les mêmes conditions.

♦ Règlement de dégâts : Le Conseil accepte la somme de 5 200 F versée par la Société TRANSEL en règlement des dégâts occasionnés lors des travaux sur la ligne à haute tension Les Ormes-Pécycy. Délibération prise à l'unanimité.

♦ Résidence des Ormes : Monsieur GHISLAIN présente le dossier qu'il a constitué sur ce problème et les diverses solutions envisageables. Une pétition a été déposée en Mairie et Monsieur le Maire l'a fait suivre auprès de Mr VALLEE – Lotisseur. Les habitants de la Résidence seront informés de l'évolution des démarches et de l'avancement du travail de la Commission d'Urbanisme en vue d'aboutir à un dénouement raisonnable.

♦ Les élèves de CM1 et CM2 (classe de Mr LEFEVRE) partent en classe péniche (Roanne-Digoin-Montceau les Mines) du 17 au 27 mai 2001.

♦ La distribution des prix aura lieu dans la salle polyvalente le samedi 23 juin 2001 à 15 heures.

♦ Diverses invitations à des expositions ou colloques sont à la disposition de l'assemblée en Mairie.

♦ Travaux : Monsieur de NATALE parle des bornes-fontaines :

- les trois non raccordées seront enlevées, repeintes et reposées.
- Les autres sont raccordées en plomb, la modification est obligatoire, le coût est important.

Monsieur VERNET expose divers petits travaux en cours ou prévus :

- éclairage public, une lampe à ajouter rue de l'Abreuvoir (devis en attente).
- Mise en conformité des chaudières.
- Pont rue de la Noue (septembre).
- Roue à Aubes (route de Bray).

Monsieur PIONNIER signale que les travaux relatifs à l'environnement (tonte, plantations etc ...) ont pris un retard d'un mois et demi en raison des intempéries :

- un devis a été demandé pour la réfection des tampons sur chaussées.
- Des devis sont en cours pour travaux divers à terminer.

Monsieur de NATALE signale que le « refus de drague » livré au terrain de football par les Sablières de Saint-Sauveur est de mauvaise qualité. Monsieur VITU verra le problème avec Monsieur CHARLE.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 heures 40.

## SÉANCE DU 29 JUIN 2001

Le 29 juin 2001 à 20 heures, le Conseil municipal légalement convoqué le 21 juin 2001, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr VITU Gilles, Maire.

Etaient présents : Mmes, Mrs VERNET, GHISLAIN, CANZIANI, MAURY Yannick, GAMBA, PIONNIER, DELCROIX, SANCHEZ, LOPEZ D'AZEVEDO, DE NATALE, SALANSON, MAURY Jacqui.

Absentes : Mmes BOISSY Claudy excusée représentée par Mr Philippe VERNET  
FRANCOIS Patricia excusée représentée par Mr VITU Gilles.

Secrétaire : Monsieur MAURY Jacqui.

Monsieur VITU fait part à l'assemblée du décès de Mr LOBRY, président de l'Amicale des Maires du Canton de Bray sur Seine, Maire de Montigny le Guesdier.

Il demande quelques instants de recueillement à sa mémoire.

Compte-rendu : Aucune observation, tous les membres présents ont signé.

### P.O.S : MODIFICATION DU P.O.S AVANT ENQUETE PUBLIQUE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que celui-ci doit se prononcer sur diverses modifications, à intégrer au dossier de révision du Plan d'Occupation des Sols, suite à la consultation des personnes publiques et sur proposition des représentants de la Municipalité au sein de la dernière réunion d'association, avant de soumettre le P.O.S. à enquête publique.

#### Avis du Conseil Régional :

Néant.

#### Avis du Conseil Général :

Harmoniser les indications concernant les secteurs archéologiques ; rectifier des erreurs de dénomination (zonage).

Imposer la création d'un carrefour d'entrée de ville regroupant l'accès sud du village, la RD 412 et l'accès à la future ZAE.

#### Avis de la Chambre des Métiers :

Néant.

#### Avis de la Chambre d'Agriculture :

Néant.

#### Avis de la Chambre de Commerce et Industrie :

Néant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

D'entériner l'ensemble de ces modifications, lesquelles devront être apportées au dossier de P.O.S. avant que celui-ci soit soumis à enquête publique, suite aux propositions des représentants élus de la commune au sein de la réunion de travail du 22 mai 2001 :

D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour effectuer l'enquête publique.  
Délibération adoptée à l'unanimité.

### Pays Bassée-Montois :

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un avis reçu du pays Bassée-Montois concernant une participation de 2F par habitant pour un emploi-jeunes. La décision a semble-t-il été prise lors d'une réunion du syndicat, cependant, Monsieur le Trésorier demande une délibération pour régler la dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de régler cette dépense au Pays Bassée-Montois.

Délibération prise à : 2 voix pour 13 abstentions.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier reçu du Pays Bassée-Montois concernant l'organisation de permanences itinérantes du relais assistantes maternelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil ne donne pas suite à ce projet.

Délibération prise par 13 voix contre 2 pour.

L'association des amis du Pays Bassée-Montois propose une demi-journée de découverte d'Internet.

Une formation sera passée dans l'Echo municipal pour sondage. Si le nombre de personnes intéressées est inférieur à 15, il ne sera pas donné suite.

### Caisse d'Epargne : Conversion EURO.

CONVERSION DES PRETS BANCAIRES DES COLLECTIVITES EN EUROS PENDANT LA PERIODE TRANSITOIRE.

### DECIDE

Dans les contrats d'emprunts dont la liste est annexée ci-après, l'unité franc est convertie en unité euro

En conséquence, le Maire est autorisé à signer, pour chacun des contrats d'emprunt en cause, le constat global de conversion.

Délibération prise à l'unanimité.

**ADMR :**

Convention téléalarme FILIEN.

Madame Lopez expose le travail réalisé par ADMR, elle précise que dans le but de mettre en œuvre le système TELEALARME ADMR FILIEN, il convient de passer une convention.

Le Conseil municipal après avoir entendu les termes du projet de convention et en avoir délibéré, décide d'adopter le projet et autorise le Maire à signer la dite convention.

Délibération prise à l'unanimité.

**Rapport 2000 sur l'eau et l'assainissement :**

Conformément à l'article 2 de la loi du 8 février 1995, le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Il expose et commente les évolutions qui seront résumées dans l'Echo municipal.

Les rapports complets sont à la disposition de chacun en Mairie.

Il y adjoint les commentaires de la DDASS sur les résultats d'analyses 2000, également consultables en Mairie.

**Modification des délégués à diverses organismes :**

Monsieur PIONNIER et madame CANZIANI après concertation souhaitent échanger leurs délégations :

Monsieur PIONNIER Jean-Jacques est délégué auprès du Syndicat pour la collecte et le traitement des ordures ménagères en remplacement de Madame CANZIANI Mireille.

Madame CANZIANI Mireille est déléguée auprès du Syndicat Pays Bassée-Montois en remplacement de Monsieur PIONNIER Jean-Jacques.

**Informations générales :**

**ARTT :** Monsieur VERNET expose le choix des employés communaux concernés suite à la délibération du 11 mai 2001 décidant la mise en œuvre des 35 heures dans le cadre de l'article 21 de la loi 2001-2 du 03 janvier 2001.

Monsieur Didier Moreau, Monsieur Jean-François Leroy et Madame Annie Adouard optent pour le maintien de la durée hebdomadaire de travail à 39 heures soit 41 semaines ou 205 jours de travail effectif et 160 jours de repos dont 23 jours dits « jours ARTT ».

Ces dispositions seront mises en œuvre le 1<sup>er</sup> septembre 2001 après saisine du CTP compétant pour avis préalable.

Délibération prise à l'unanimité.

Monsieur VITU informe le Conseil que l'emploi CEC peut-être reconduit pour une année, il précise que le poste vacant d'agent d'entretien peut-être pourvu comme il était prévu dans les accords ARTT du 11 mai dernier, cependant il précise qu'il convient de choisir, les deux n'étant pas possible budgétairement.

Le Conseil après en avoir délibéré, vote à bulletin secret et décide d'embaucher un agent d'entretien à temps complet, l'emploi CEC ne sera pas reconduit.

Votants :15                      emploi :11                      CEC :4

Pour information, Monsieur Hervé LEROY est embauché pour les vacances en remplacement de Messieurs Leroy J.F. et Moreau D.

**Embauche de l'agent d'entretien :**

Publicité, candidature avant fin juillet.

Le jury chargé de sélectionner la personne sera composée de :

Monsieur VERNET, Monsieur PIONNIER

Madame DELCROIX, Madame LOPEZ

Monsieur MAURY Yannick, Monsieur DE NATALE.

Ecole :

Monsieur VITU informe le Conseil d'un courrier de Mme Viéville par lequel elle exprime le souhait d'avoir une aide dans sa classe compte tenu de l'effectif chargé.

Il apparaît pour cette année, que l'effectif est en nette baisse. Pour l'avenir, un emploi jeune pourrait être envisagé.

Cloche de l'église :

L'entreprise BODET, chargée de l'entretien signale que les roulements de la cloche se sont affaiblis et qu'il conviendrait de les remplacer pour remettre la cloche de niveau.

Ces travaux paraissent urgents au niveau de la sécurité ont été immédiatement engagés.

Abri-bus « station » :

Les problèmes d'entretien, de tags, etc... se posent de plus en plus fréquemment.

Mr le Maire propose le déplacement de l'abri-bus du Conseil général « Maison de Retraite » vers la gare routière.

Mr VERNET est chargé de l'opération.

Réserve naturelle :

Monsieur VITU signale que la Commune des Ormes est concernée pour 39ha appartenant en grande majorité à la Commune elle-même.

Un comité de gestion devant très prochainement être créé, il souhaite un représentant.

Sablières :

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une modification de phasage des travaux concernant la sablière.

Monsieur De Natale, soulève le problème du chêne classé.

Partenariat avec le lycée des Pannevelles :

Le projet pédagogique pluridisciplinaire d'une roue à aubes a donné naissance à une charte de partenariat avec le lycée des Pannevelles à Provins.

Monsieur Ghislain présente les intérêts pour la Commune. Coût très faible et un inconvénient, les délais ne peuvent pas toujours être tenus.

Le Conseil informé du contenu de la charte, autorise le Maire à la signer.

Tri sélectif :

Monsieur Pionnier expose l'avenir du traitement des ordures ménagères et précise que le tri sélectif doit être effectué avec beaucoup d'attention.

13/14 juillet 2001 :

Monsieur Jacqui Maury expose l'ensemble des festivités prévues, avec l'aide du COF.

Centre été :

Les enfants seront accueillis à partir de 02/07/2001.

Fermeture de la boulangerie :

A compter du mardi 17 juillet, pour 3 semaines.

Un dépôt de pain sera créé, des bénévoles sont demandés.

Permis de chasser :

La Mairie n'est plus concernée par la délivrance et le visa des permis de chasser.

Le document est à retirer auprès de la fédération et le paiement s'effectue en trésorerie.

Assainissement autonomes :

Monsieur le Maire informe le Conseil de la circulaire préfectorale 01 SE 157/MG/MRD concernant l'assainissement non collectif. Il insiste sur le fait que ce problème va devenir crucial dans un avenir proche.

Festivités du 14 juillet à Bray sur Seine.

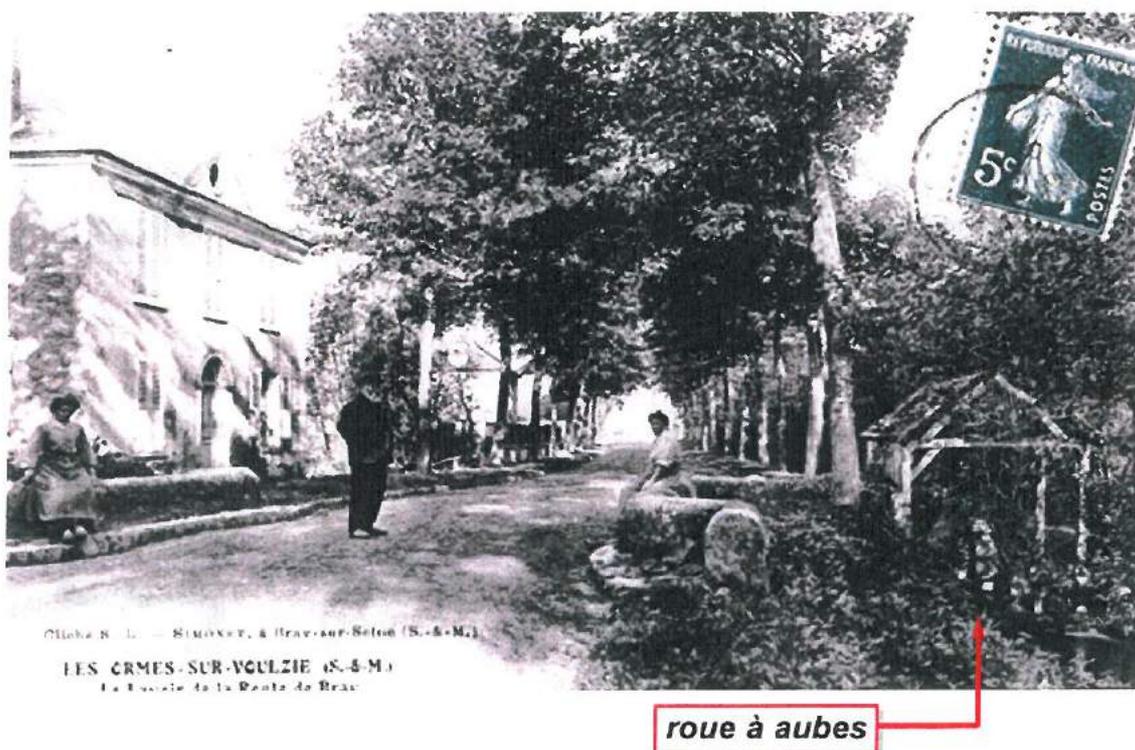
Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h10.

# RÉHABILITATION DU LAVOIR ROUTE DE BRAY

Lors de la mandature précédente, le **lavoir route de Bray** a été reconstruit, sage décision qui permet à notre village de faire revivre, donc de garder en mémoire une page du passé relatant les activités des anciens habitants du village.

Que d'émotion en admirant cette superbe carte postale du début du 20ème siècle montrant l'environnement du **lavoir équipé de sa roue à aubes**.

On y ressent une douceur de vivre, le calme d'un village rural d'une autre époque sans pollution de tout genre, sans stress quotidien.



**La réhabilitation définitive**, est donc en cours et concerne la réalisation et la pose de la **roue à aubes** telle qu'elle existait autrefois.

Avec son équipement hydraulique, **une roue à aubes de chêne**, le lavoir va reprendre vie.

Comme autrefois, les enfants viendront voir tourner cette roue fascinante, et écouter ce bruit particulier de l'eau ruisselant sur les aubes.

Pour procéder à cette *fabrication assez particulière* et surtout *peu courante* à notre époque, Monsieur VITU a proposé à la commission des travaux présidée par Monsieur Philippe VERNET, de contacter le Lycée Technique “ Les

**Pannevelles** " de Provins, lycée polytechnique des métiers du Bâtiment et des Travaux Publics.

La section menuiserie charpente, animée par Monsieur HANAT professeur spécialisé dans les métiers du bois a élaboré un projet s'intégrant dans la formation des B.E.P, projet accepté par la commission des travaux.

La fabrication de la roue à aubes est donc en cours.

L'assemblage définitif se fera dans le courant de l'année scolaire 2001-2002.

Le lancement de cette opération a en outre permis de formaliser les relations " lycée-Commune" par une Charte de Partenariat signée le 14/06/2001 entre la commune représentée par Philippe VERNET et le L.S.T.P " Les Pannevelles" représenté par Marcel NAUCHE Chef de Travaux.

Cette charte est une première pour le Lycée et va naturellement dans l'intérêt des deux parties.

**Visite du site du lavoir par les représentants du Lycée, Monsieur Marcel NAUCHE chef de Travaux et Monsieur Jean CHERRIER Assistant chef de Travaux le 14/06/2001.**

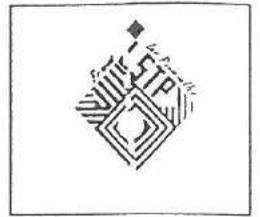
Monsieur **DE NATALE**  
manipulant la vanne du lavoir

Monsieur **VITU** en discussion  
avec Monsieur **CHERRIER**





# CHARTRE DE PARTENARIAT



■ Entre l'établissement de formation technique et professionnelle des travaux de Bâtiment et Travaux Publics:

*L.S.T.P. "Les Pannevelles" de Provins  
route de Chalautre, 77160 PROVINS*

■ représenté par :

*Monsieur Marcel NAUCHE, Chef de Travaux du Lycée  
S/C de Monsieur Yves DELOUVÉE, Proviseur*

■ et la Commune des Ormes sur Vouzie :

*Mairie des ORMES SUR VOULZIE  
77134 Les ORMES SUR VOUZIE*

■ représentée par :

*Monsieur Philippe VERNET, Maire-Adjoint chargé des travaux*

■ lesquels conviennent ce qui suit :

## TITRE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

la commune et l'établissement de formation technique et professionnelle décident *d'œuvrer conjointement et dans l'intérêt des deux parties*, pour mener à bien des travaux de fabrication, de réhabilitation ou d'aménagement relatifs aux spécialités du Bâtiment et des Travaux Publics.

## TITRE 2 : DISPOSITIONS ORGANISATIONNELLES

➤ *Chaque année, courant juin*, la commune proposera un récapitulatif précis des travaux envisagés afin de permettre aux services du Chef des Travaux Monsieur Marcel NAUCHE *d'étudier la faisabilité* des projets envisagés.

*Les projets de travaux ou de fabrication* seront présentés sous forme de dossier technique contenant :

- *un descriptif précis et les plans ou schémas de définition,*
- *une quantification des matériaux à mettre en œuvre,*
- *un chiffrage précis du coût de l'opération,*
- *la période de réalisation souhaitée.*

➤ *Chaque année, courant septembre*, les services techniques du Chef de Travaux communiqueront à Monsieur Philippe VERNET, Maire Adjoint chargé des travaux et de l'urbanisme, les opérations réalisables, les délais d'exécution et les contraintes pédagogiques envisagés.

### TITRE 3 : EXÉCUTION DES CONVENTIONS

Chaque intervention ou livraison de fabrication fera l'objet *d'une convention particulière*, entre le L.S.T.P. "Les Pannevelles" et la commune des Ormes sur Voulzie.

*Cette convention*, outre la confirmation et l'acceptation par les deux parties *du devis*, pourra faire l'objet de clauses particulières de réception des travaux :

- bilan pédagogique
- réception conviviale à la mairie des Ormes sur Voulzie,
- inauguration,
- etc..

Les Ormes sur Voulzie le 14 Juin 2001

Le Provisieur  
Lycée "Les Pannevelles"

M Y. DELOUVÉE

Le Chef des Travaux  
Lycée "Les Pannevelles"

M M. NAUCHE

Le Maire-Adjoint  
des Ormes sur Voulzie

M Ph VERNET

# COMMISSION TRAVAUX

N°: 1

RÉUNION DU: 05/04/01

Secrétaire de séance: Mr G. GHISLAIN

*Commission TRAVAUX - Président Ph. VÉNET - Vice-Président G. GHISLAIN*

## ORDRE (S) DU JOUR:

- Présentation des étapes chronologiques de réalisation de travaux
- Discussion du mode de travail de la commission pour la mandature 2001/2007
- Présentation des travaux en cours
- Présentation des projets de travaux déjà engagés
- Répartition des actions à engager

## Travaux en projet et en cours d'achèvement :

### 1 – Roue à aubes du lavoir route de Bray :

Ce projet consiste à redonner au site *son aspect général d'autrefois*.

Le coût des travaux est chiffré à 2907.98 F.

### 2 – Restauration du lavoir de Moulin d'Ocle :

La charpente sera réalisée par l'entreprise Lemire de Bray sur Seine pour un coût de 30 000 F.

Le Conseil Général de Seine et Marne accorde une subvention de 12 149 F.

### 3 – Remise en état des bornes-fontaines :

Ce projet date de juillet 1997 et concerne *la restauration et la remise en peinture* de l'ensemble des bornes-fontaines de la commune.

La peinture de ces bornes a été chiffrée à 7670 F par l'entreprise Pierrot de Provins.

### 4 – Eclairage Public :

A la demande de Monsieur Gilles VITU maire des Ormes sur Voulzie, le chiffrage du coût des travaux de *réfection de l'électrification du Lotissement* s'élève à 40 120.88 F, devis remis par Monsieur Pascal LEROY.

### 5 – Enrobé de la cour d'école :

Monsieur VERNET propose de contacter l'entreprise PAGOT à Provins pour chiffrer le coût de la réfection complète d'un enrobé de 60 mm.

### 6 – Borne-fontaine proche du tennis :

Mesdames DELCROIX et SANCHEZ sont chargées de réfléchir et de s'informer sur les conceptions d'ouvrages décoratifs incorporant des fontaines, leur habillage en pierre, leur fonctionnement et le coût d'un tel projet.

### 7 – Salle polyvalente :

Les travaux de la salle polyvalente sont bien avancés et les interventions à restant à faire sont les suivantes :

- travaux de peinture extérieure,
- chaîneaux inox,
- peinture de tôles.

### 8 – Salle polyvalente – Agrandissement de la cuisine :

Monsieur VERNET envisage de convoquer Monsieur GIRARD du COF ainsi que les présidents des diverses associations afin de prendre en compte leurs souhaits, leurs idées.

**9 – Salle polyvalente – Fermeture partie haute pour rangements :**

La fermeture par cloisonnement de la partie haute au-dessus du bar et des accès permettra de donner une meilleure esthétique à l'ensemble de la salle.

**10 – Réfection du pont Chemin de la noue aux vaches :**

Ce projet de rénovation est déjà bien avancé puisque le dossier et la convention avec le Syndicat intercommunal de Gurcy le Chatel sont paraphés.

Le coût des travaux est de 18 722.80 F.

**11 – Aménagement du chemin de la Croix :**

Mesdames DELCROIX, GAMBA, SANCHEZ et Monsieur DE NATALE sont chargés de faire une étude afin de proposer un projet à la commission.

**12 – Zone d'ombre rue de la rivière :**

Il est prévu un point d'éclairage rue de l'Abreuvoir au point habité repéré N° 10 de la rue concernée.

**13 – Contrat rural N°2 :**

Le coût fixé par le cabinet d'architectes RIOTTE et HERAULT pour l'établissement des dossiers sur base d'avant-projet estimatif, les réunions avec les Chargés de Mission, la duplication des dossiers, s'élève à 43 416 F TTC.

**14 – Mur du cimetière :**

Une convention de réalisation de travaux a été signée le 20/06/99 et un devis remis le 10/07/99 par l'association AGIR.

**Travaux d'entretien et de mise en conformité :**

**15 – Chaufferie - École :**

- Mise en conformité du chauffage dans les classes pour un coût de 100 000 F,
- Remplacements de tuyaux d'alimentation vissés par des tuyaux soudés afin de respecter les réglementations de sécurité en vigueur.
- Le coût de ces travaux est évalué à 25 000 F

\*\*\*\*\*

N°: 2	<b>RÉUNION DU :</b> 22/05/01	<b>Secrétaire de séance :</b> Mr G. GHISLAIN
<i>Commission TRAVAUX - Président Ph. VERNET - Vice-Président G. GHISLAIN</i>		
<b>ORDRE (S) DU JOUR:</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>- Bilan des travaux en cours</li><li>- Avancements des projets mis en place lors de la première réunion de la commission</li><li>- Questions diverses</li></ul>		

**1 – Positionnement des bancs :**

A partir du plan des rues du village, mis en forme et actualisé par Monsieur DE NATALE, la commission arrête le positionnement des 5 bancs comme suit :

- 1 banc -----> cimetière
- 3 bancs ----> grande rue de Couture
- 1 banc ---> sentier de la messe

**2 – Restauration du lavoir de Moulin d'Ocle :**

Les travaux débiteront début septembre suivant l'organisation prévue lors de la première réunion.

**3 – Travaux sur les cheminées de la mairie :**

L'état des cheminées entraîne actuellement des dégâts qui risquent de s'aggraver.

Monsieur VERNET a demandé un devis à Monsieur Frédéric HEURTEVENT afin de pouvoir procéder au démontage des cheminées.

**4 – Salle polyvalente :**

Les travaux de la salle polyvalente *n'ont pas progressé* et les interventions sur chaîneux (chaîneux inox) restent à charge de Monsieur BRACQUEMONT.

**5 – Déplacement d'une boîte à lettres :**

Suite à la demande de Madame RICHE, la boîte à lettres de la rue de la Rivière sera déplacée.

**6 – Conformité électrique :**

L'ordre de service relatif à la conformité électrique des salles de classe a été envoyé le 20/04/2001.

**7 – Réfection du pont Chemin de la noue aux vaches :**

Les travaux devraient débuter en *septembre 2001*.

**8 – Conformité des chaufferies :**

Le processus est engagé par l'ordre de service du 20/04/2001 à l'attention de l'entreprise HUET.

**9 – Eclairage rue de l'abreuvoir :**

La demande de devis, pour remédier à l'éclairage de la zone d'ombre de la rue de l'abreuvoir, demandé à Monsieur BORNHAUSER, est restée sans réponse !

**10 – Remise en état des bornes-fontaines :**

Une demande de devis a été faite à Monsieur THIBAUD de la Lyonnaise des Eaux.

Cette *demande de devis est restée sans réponse* à ce jour.

**11 – Aménagement du chemin de la Croix :**

Mesdames DELCROIX, GAMBA, SANCHEZ et Monsieur DE NATALE sont chargés de faire une étude pour le 15 juin afin de proposer un projet à la commission.

**12 – Enrobé de la cour d'école :**

Monsieur VERNET a contacté les services compétents de la D.D.E. pour un devis de remise en état, demande de prix restée sans réponse à ce jour..

**13 – Salle polyvalente – Agrandissement de la cuisine :**

Le déplacement des tables sur chariot n'est toujours pas résolu.

Monsieur VERNET décide que les décisions finales seront prises lors de la réunion avec les présidents d'associations.

**14 – Borne-fontaine proche du tennis :**

Mesdames DELCROIX et SANCHEZ étaient chargées de réfléchir et de s'informer sur les conceptions d'ouvrages décoratifs incorporant des fontaines, leur habillage en pierre, leur fonctionnement et le coût d'un tel projet.

**15 – Porte presbytère :**

Monsieur J. MAURY attend le devis de Monsieur LEMIRE menuisier à BRAY/SEINE.

**16 – Mur du cimetière :**

Monsieur Frédéric HEURTEVENT a communiqué son devis relatif à la réfection des joints du mur du cimetière. Les travaux se chiffrent à 58 461.25 F. TTC

Devant le coût, non contesté mais relativement élevé, la commission se donne un temps de réflexion supplémentaire avant de décider de l'opportunité d'entreprendre les travaux de jointoiement dans les mêmes conditions.

**17 – Eclairage Public :**

Les travaux de *réfection de l'électrification du Lotissement* ont été budgétés.

**18 – Eclairage Salle de tennis de table :**

L'amélioration de l'éclairage de la salle de tennis de table va prochainement être améliorée par la pose de points lumineux adéquats.

**19 – Roue à aubes du lavoir Route de Bray :**

Reste à signer *la convention* entre le L.S.T.P. "Les Pannevelles" de Provins et la municipalité des Ormes sur Voulzie.

\*\*\*\*\*

N°: 3	<b>RÉUNION DU :</b>	14/06/01	<b>Secrétaire de séance :</b> Mr G. GHISLAIN
<i>Commission TRAVAUX - Président Ph. VERNET - Vice-Président G. GHISLAIN</i>			

**ORDRE(S) DU JOUR:**

- Signature *d'un accord de partenariat* avec le Lycée Technique "Les Pannevelles" de Provins
- Signature de la *convention* relative aux travaux de fabrication et de pose de *la roue à aubes* route de Bray

■ Monsieur Philippe VERNET ouvre la séance à 14 h 30.

Monsieur NAUCHE se dit très favorable à ce type d'accord en conformité totale avec la formation professionnelle des jeunes.

Celui-ci nous informe que la commune des Ormes sur Voulzie est la première commune à signer, donc à officialiser une charte de partenariat.

■ Monsieur VERNET aborde le premier point à l'ordre du jour à savoir *la signature de la convention* relative à *la réalisation de la roue à aubes* du lavoir route de Bray. Monsieur VERNET *fait lecture de la convention* afin d'informer les membres du conseil municipal présents des conditions de l'accord.

■ Monsieur GHISLAIN *fait ensuite lecture de la charte de partenariat* liant l'établissement de formation professionnelle et la commune.

■ Monsieur VERNET remet à Monsieur NAUCHE, intervenant sous couvert de Monsieur DELOUVÉE proviseur du Lycée, deux exemplaires des documents commentés.

\*\*\*\*\*

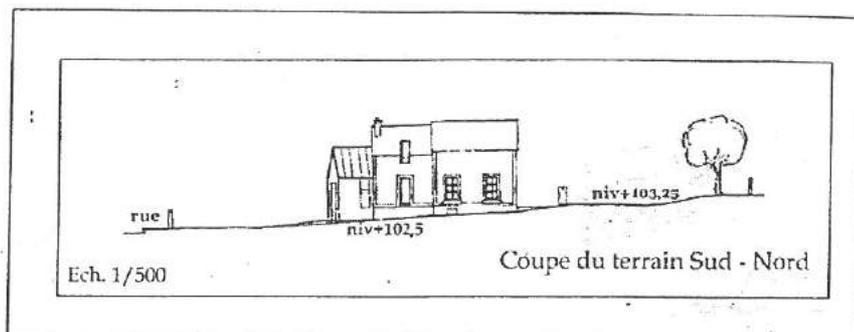


### 3 - VUE EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION :

Fournir une ou plusieurs vues en coupe du terrain naturel précisant l'implantation de la construction et l'adaptation au relief existant.

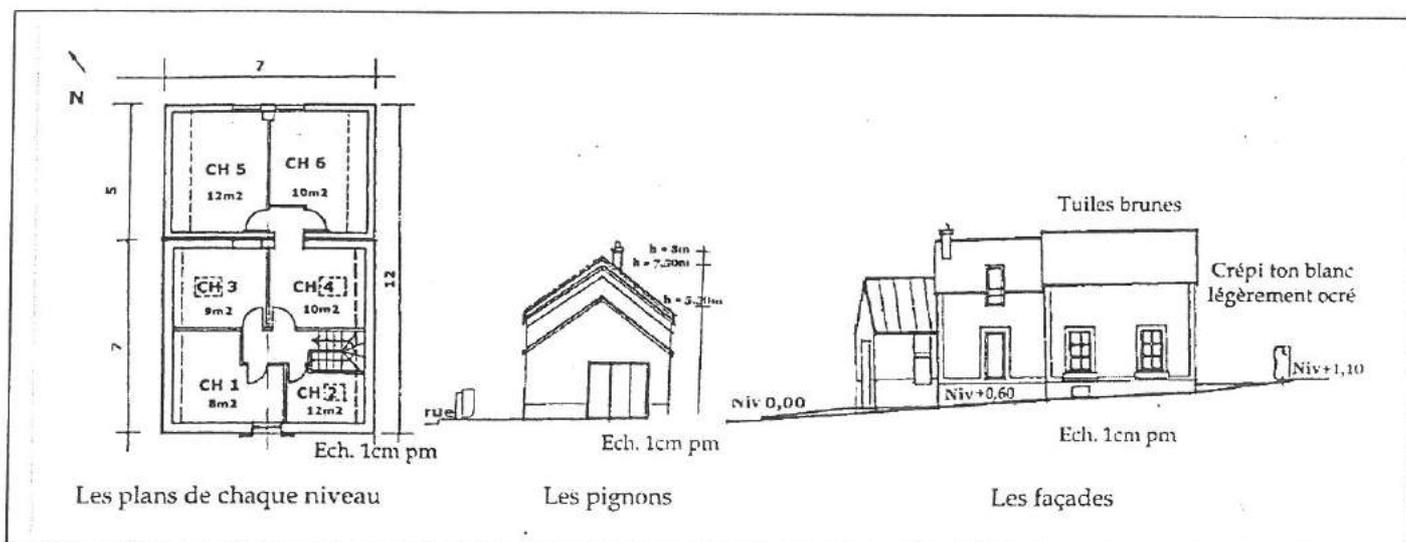
Remarque : Si le terrain est en zone inondable, les cotes d'altitudes seront indiquées et rattachées au nivellement général de la France - cote NGF -

COUPE TYPE



### 4 - LES PLANS DE TOUTES LES FAÇADES ET NIVEAUX :

Fournir les plans des différentes façades du ou des bâtiments à l'échelle 1/50<sup>ème</sup> ou 1/100<sup>ème</sup> avec indication des matériaux apparents ou des couleurs.



En cas de clôture, ajouter le croquis de la clôture avec indication des couleurs et des matériaux. En zone inondable prévoir des ouvertures en partie basse de la clôture.

En cas d'extension ou d'aménagement des constructions existantes, fournir les plants *avant* et *après* travaux.

### 5 - LES PHOTOS :

Fournir 2 *photographies minimum*, en couleur et par exemplaire de dossier.

- *photographies en plan rapproché* pour apprécier la situation du projet dans le paysage proche, la végétation et les bâtiments existants,
- *photographies du site en plan large* pour apprécier la place du projet dans le paysage et évaluer sa future intégration aux maisons environnantes et le type d'occupation des parcelles contiguës.

### PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES DEMANDÉES DANS CERTAINS CAS :

### 6 - LE DOCUMENT GRAPHIQUE :

Petit travail de *simulation*, "type photo-montage" ou croquis ou toute autre représentation graphique, montrant la construction achevée ainsi que les clôtures, les plantations, etc..

Ce document a pour but de *visualiser l'impact de votre projet* et son insertion dans l'environnement.

## **7- LA NOTICE D'INSERTION PAYSAGÈRE :**

En complément des photos et du document graphique, *fournir une notice* décrivant le relief, les cours d'eau, les plantations, la hauteur et la nature des constructions voisines, les matériaux, etc..  
Cette notice doit *décrire le paysage et justifier l'intégration* dans l'environnement existant.

## **8 - UNE ÉTUDE DE SOLS :**

Uniquement si vous envisagez la mise en place d'un dispositif d'assainissement individuel ( *se renseigner à la mairie*).

## **9- UNE ÉTUDE HYDRAULIQUE :**

En zone inondable, toute construction est en principe interdite.  
Dans les zones urbanisées, elle peut toutefois y être autorisée.  
Pour tout renseignement contacter les services compétents qui vous indiqueront les possibilités de construction :

Service de Navigation de Melun : 01 64 83 50 00

Service de Navigation de Meaux : 01 60 24 76 76

Mission Interservices de l'eau : 01 64 41 33 87

## **10- UNE AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT :**

*Si la parcelle est boisée* et se situe dans un ensemble boisé de *plus de 4ha, non classé* au Plan d'Occupation des Sols ( Plan Local d'Urbanisme depuis le 01/04/2001) en espace boisé, se renseigner auprès de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt – tél : 01 64 41 32 32 .

## **11- CALCUL DU SHON :**

**SHON** : Surface Hors Oeuvre Nette

- *Additionner* les surfaces de chaque niveau (murs compris),
- *Déduire* les surfaces des trémies d'escalier,
- *Déduire* les surfaces des combles et sous-sols dont la hauteur est inférieure à 1.80m,
- *Déduire* les surfaces de garage et les caves en sous-sol sans couverture sur l'extérieur (seules les prises d'air sont autorisées),
- *Déduire* 5% de la surface restante (pour les locaux d'habitation seulement).

## **12- LES ARCHITECTES A VOTRE SERVICE :**

Le recours à un architecte est *obligatoire* pour toute construction ou extension d'un bâtiment portant la SHON à plus de 170 m<sup>2</sup>.

Il est obligatoire si vous n'êtes pas un particulier construisant pour lui-même (Ex. : SCI, sociétés,...)

*Tous les plans doivent être alors établis par l'architecte et comporter sa signature.*

Pour tout renseignement consulter le CAUE 77 ( Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) à COULOMMIERS - 77120 – Tél : 01 64 03 30 62

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, RENSEIGNEZ VOUS AUPRÈS DE LA MAIRIE

# COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Voilà maintenant trois mois que la nouvelle commission de l'environnement fonctionne. Cette période charnière a surtout été une étape de transition où nous avons rencontré les différents acteurs qui interviennent sur la commune. Nous avons donc reçu successivement :

- la DDE (travaux de voirie)
- le SMETOM et la Sté ONYX (ordures ménagères)
- la LYONNAISE DES EAUX (eau et assainissement)
- la Sté TRANSMA (coupes de bois)
- les SABLIERES de ST SAUVEUR (exploitation des carrières)
- la S.B.A. (société de BALAYAGE)

Les trois prochains mois seront mis à profit pour dresser une cartographie détaillée des bois et des chemins de la commune afin de pouvoir les gérer au mieux.

Un petit mot maintenant pour vous faire part de nos inquiétudes en ce qui concerne l'environnement, qui est une des priorités souhaitées par les habitants des Ormes à travers la nouvelle équipe municipale.

En premier lieu, le « Point Vert » : Réservé uniquement aux habitants de la commune, il convient de rappeler certaines règles strictes qui, hélas, ne sont pas respectées par certains. En effet, trop souvent, nous y avons trouvé des cadavres d'animaux, des sacs plastiques, des machines à laver et autres salons de jardins... Cette situation, si elle devait durer nous obligerait inéluctablement à fermer définitivement cet endroit avec les conséquences que cela engendrerait, à savoir l'obligation pour tous de porter les déchets verts à la déchetterie de BRAY sur SÈINE.

Ainsi, nous croyons bon de rappeler à la petite minorité concernée les règles de dépôt :

- UNIQUEMENT des déchets verts biodégradables (herbes, feuilles, branchages...),
- le dépôt doit s'effectuer sur le tas existant ou au plus près et surtout pas à l'entrée du « Point Vert »,
- INTERDICTION de déposer tout ce qui n'est pas biodégradable (plastiques, métaux) ainsi que des gravats.

En second lieu, la collecte des ordures ménagères. Plus globalement, ce problème est et sera dans l'avenir obligatoirement une de nos priorités afin de laisser à nos enfants un environnement le plus « propre possible ». Ce challenge important nécessite une logistique

(donc un coût !) et une évolution OBLIGATOIRE de nos mentalités : le tri sélectif est un premier exemple de cette évolution. Ainsi, le résumé succinct qui suit vous donnera un aperçu de l'importance du problème.

Notre commune fait parti du **SMETOM** (Syndicat de l'Est de la Seine et Marne pour le Traitement des Ordures Ménagères). Ce même syndicat regroupe le SICTOM de PROVINS (Syndicat Inter Communal du Traitement des Ordures Ménagères) et le SIVOM de MONTEREAU (Syndicat Inter communal pour la Valorisation des Ordures Ménagères)

En ce qui concerne Les ORMES, le SICTOM regroupe 83 communes.

• Son budget de fonctionnement en 2000 a été de 23 MF.

Il a été collecté cette même année :

- 32 000 tonnes d'ordures ménagères,
- 1100 tonnes d'emballages ménagers,
- 1000 tonnes de journaux/revues,
- 2100 tonnes de verre,
- 6200 tonnes de matériaux amenés en déchetterie,
- 2000 tonnes d'encombrants récupérés par le service de la déchetterie mobile.

Plusieurs cadres juridiques réglementent maintenant le problème :

- la directive européenne de 1994 entérinant le recyclage (valorisation matière) des déchets dans tous les pays de la C.E.
- la loi VOYNET de 1998 fixant comme objectif le recyclage de 50 % des déchets, ( 23% actuellement).

Pour atteindre ces objectifs, le SMETOM a mis en place des plans de tris très précis. Le respect de ces derniers, outre le fait qu'il résulte d'un geste citoyen nous permettra de diminuer de façon sensible, les charges de la collecte des ordures ménagères.

Ainsi, le respect des règles de tri et de dépôt nous permettra d'obtenir un environnement meilleur pour tous.

La commission de l'Environnement

# COMMISSION DES FINANCES

BUDGET ANNEE 2001

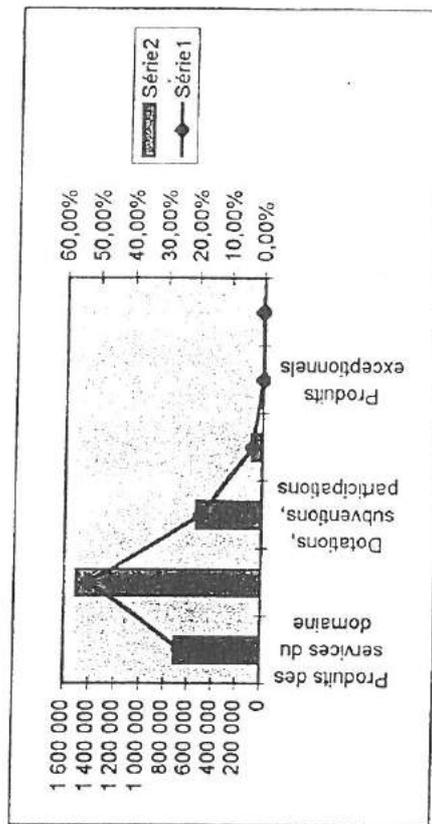
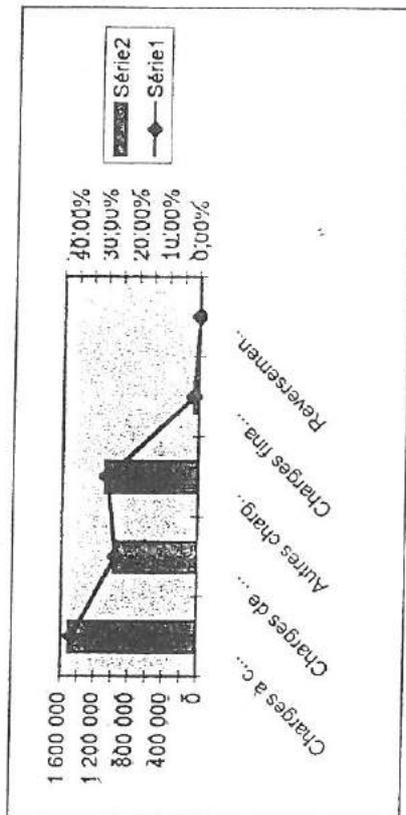
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Compte	Dépenses	Montant en F.	%*
11	Charges à caractère général	1 503 000	41,44%
12	Charges de personnel et frais assimilés	979 100	27,00%
65	Autres charges de gestion courante	1 081 000	29,81%
66	Charges financières	62 600	1,73%
739	Reversements sur recettes	1 000	0,03%
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>3 626 700</b>	
23	virement à la section d'investissement	551 300	
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 178 000</b>	

\* % sur les dépenses de l'exercice.

Compte	Recettes	Montant en F.	%*
70	Produits des services du domaine	708 000	24,88%
73	Impôts et taxes	1 500 820	52,75%
74	Dotations, subventions, participations	537 180	18,88%
75	Autres produits de gestion courante	90 000	3,16%
77	Produits exceptionnels	2 191	0,08%
66	ICNE	7 000	0,25%
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>2 845 191</b>	
2	Excédents antérieurs reportés	1 332 809	
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 178 000</b>	

\* % sur les recettes de l'exercice.

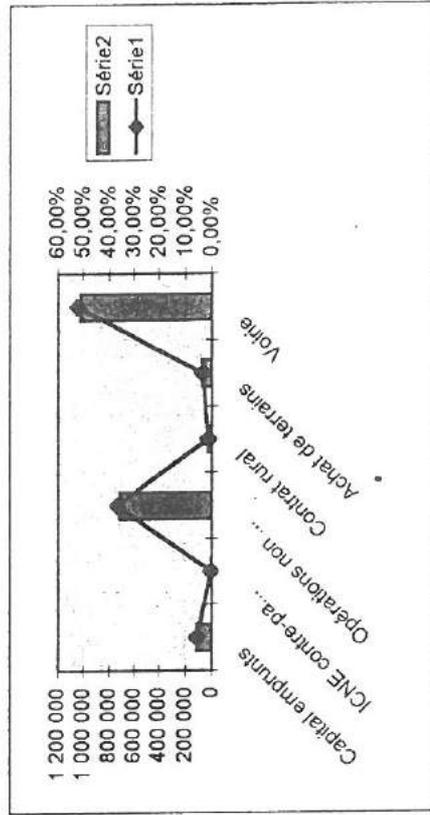


## BUDGET ANNEE 2001

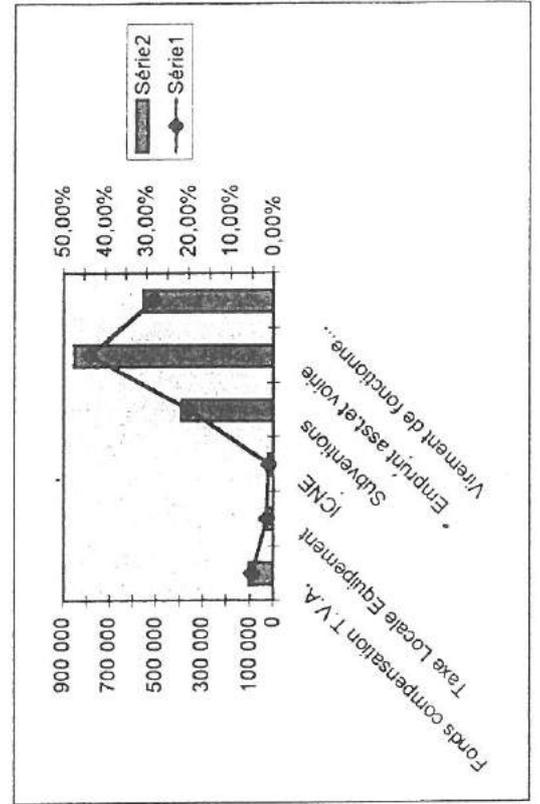
### SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Compte	Dépenses	Montant en F.	%
1641	Capital emprunts	110 461	5,67%
16882	ICNE contre-passation	7 000	0,36%
999	Opérations non individualisées	713 000	36,63%
4	Contrat rural	30 000	1,54%
6	Achat de terrains	70 000	3,60%
7	Voirie	1 016 000	52,20%
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 946 461</b>	
1	Déficit d'investissement	540 966	
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 487 427</b>	

\* % sur les dépenses de l'exercice.



Compte	Recettes	Montant en F.	%
10222	Fonds compensation T.V.A.	101 000	5,19%
10232	Taxe Locale Equipement	32 161	1,65%
16882	ICNE	22 000	1,13%
1323	Subventions	390 000	20,04%
1641	Emprunt asst.et voirie	850 000	43,67%
21	Virement de fonctionnement	551 300	28,32%
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 946 461</b>	
21	Affectation des résultats	540 966	
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 487 427</b>	



# ETAT DE LA DETTE EN 2000

## SERVICE ASSAINISSEMENT

Capital restant dû au 01 janvier 2000 = 397 352F

Annuité. 70 531F

Capital = 31 789F

Intérêts = 38 742F

## SERVICE DE L'EAU

Capital restant dû au 01 janvier 2000 = 317 602F

Annuité. 75 601F

Capital = 51 751F

Intérêts = 23 850F



### LE SAVIEZ-VOUS ?

#### LES CONTRÔLES SANITAIRES RÉGLEMENTAIRES



Ce bilan a été établi à partir de 5 échantillons prélevés en distribution et 7 en production.

#### LES RESSOURCES EN EAU



La commune est alimentée par un forage situé aux Ormes sur Voulzie captant la nappe de la craie sénonienne.

#### CONSEILS POUR VOTRE CONSUMMATION



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Un adoucisseur mal entretenu peut présenter un risque pour la santé. Aussi, si vous en possédez un, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.

# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

aux

## ORMES SUR VOULZIE

### RESULTATS D'ANALYSES 2000

#### NITRATES

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

Eau présentant une teneur moyenne en nitrates de 31,5 mg/l, sans risque pour la santé.

#### DURETE

Teneur en calcium et magnésium de l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

Eau calcaire (titre hydrotimétrique moyen : 29 degrés français). Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé.

#### FLUOR

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg par litre.

Eau peu fluorée (teneur moyenne inférieure à 0,2 mg/l). Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor (sel, comprimé, ...) est conseillé, sauf avis médical contraire.

#### BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Eau de très bonne qualité bactériologique.

#### PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,1 microgramme par litre.

Eau non conforme à la norme. Des dépassements réguliers de l'exigence réglementaire ont été observés jusqu'à un maximum de 0,17 µg/l pour la déséthylatrazine.

### AVIS SANITAIRE

L'eau distribuée en 2000 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques à l'exception des pesticides, pour lesquels les dépassements observés n'empêchent pas la consommation de l'eau.

Ces informations sont fournies par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de Seine-et-Marne, en application de l'arrêté du 10 juillet 1996 - articles 8 et 12

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune.

DDASS de SEINE et MARNE - SERVICE SANTE ENVIRONNEMENT  
49-51, avenue THIERS 77 011 MELUN cedex

LA SAVEUR OU  
LA COULEUR CHANGE ?  
SIGNALÉZ-LE À VOTRE  
DISTRIBUTEUR D'EAU.  
(voir facture)



**.FACTURE D'EAU (simulation pour une consommation annuelle de 120 m3)**

**LES ORMES SUR VOULZIE**

Type de client : Particulier  
 Type de facturation : Trimestrielle  
 Echéance : Novembre

	Prix HT 1999	Taux TVA	Prix HT 2000	Taux TVA	% d'évolution
<b>Distribution de l'eau</b>					
<b>Abonnement</b>					
Part Lyonnaise des Eaux	159.45	5.5	164.75	5.5	3.3
<b>Consommation</b>					
Part Lyonnaise des Eaux	585.11	5.5	604.58	5.5	3.3
Part Communale	98.40	5.5	98.40	5.5	0.0
Part Agence de l'Eau Seine - Normandie	79.20	5.5	79.20	5.5	0.0
<i>Sous Total 'Distribution eau'</i>	<i>922.16</i>	<i>5.5</i>	<i>946.92</i>	<i>5.5</i>	<i>2.7</i>
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>					
<b>Abonnement</b>					
Part Lyonnaise des Eaux	106.34	5.5	109.67	5.5	3.1
<b>Collecte et traitement</b>					
Part Lyonnaise des Eaux réseau communal	752.86	5.5	776.50	5.5	3.1
Part Communale	358.80	5.5	358.80	5.5	0.0
<i>Sous Total 'Collecte et traitement eaux usées'</i>	<i>1217.99</i>	<i>5.5</i>	<i>1244.97</i>	<i>5.5</i>	<i>2.2</i>
<b>Organismes publics</b>					
Agence Seine Normandie (pollution)	216.00	5.5	228.00	5.5	5.6
Fonds National des Adductions d'Eau	16.80	5.5	16.80	5.5	0.0
<i>Sous Total 'Organismes publics'</i>	<i>232.80</i>	<i>5.5</i>	<i>244.80</i>	<i>5.5</i>	<i>5.2</i>
<b>Prix Total H.T.</b>	2372.95		2436.70		2.7
<b>T.V.A.</b>	130.51		134.02		2.7
<b>Prix Total T.T.C.</b>	2503.46		2570.71		2.7
<b>Prix moyen H.T.</b> Y compris abonnement	19.77		20.31		2.7
<b>T.V.A.</b>	1.09		1.12		2.7
<b>Prix moyen T.T.C.</b> Y compris abonnement	20.86		21.42		2.7

# NOTRE ÉCOLE

Durant ces derniers mois, les élèves de notre école ont :

- défilé à l'occasion du carnaval, déguisés en Zorro, Inspecteur gadget, chinois, cow-boys, indiens, etc...
- Les élèves de CM1/CM2 ont chanté pour les pensionnaires de la Maison de Retraite.
- Ils ont visité le musée de la batellerie à Compiègne.
- Les élèves de maternelle et de CM ont exposé leurs travaux à Gurcy le Châtel dans le cadre des écoles du Pays Bassée-Montois " Au fil de l'eau ".
- Les enfants de grande section, CP, CE1/CE2 ont préparé activement la fête de fin d'année.
- Les CM1/CM2 sont partis en classe péniche du 17 au 27 mai 2001.
- La fête de l'école a eu lieu le 23/06/2001. Nous avons beaucoup regretté le bruit (enfants et adultes) qui n'a pas permis de savourer le travail de nos élèves (vos enfants).
- Le 25/06/2001, nous sommes tous partis à Thoiry (superbe découverte des animaux, des jardins...).

## INFOS

**RENTREE DES CLASSES le 06 septembre 2001.**

Inscriptions tardives en Mairie  
**LUNDI - MERCREDI - VENDREDI**  
**9h00 - 12h00**



## CLASSE PÉNICHE 2001 - LE DÉPART !



Au petit matin, élèves et enseignants prêts pour l'aventure.

## FÊTE DE L'ÉCOLE DU 24 JUIN 2001

Tous sur scène pour recevoir son livre, récompense d'une année de travail.  
Ici, la grande section et le CP.



Et sur scène aussi pour le spectacle, ici Boucle d'Or et les trois ours

# LOTISSEMENT RÉSIDENCE DES ORMES SUR VOULZIE

CONSEIL MUNICIPAL du 11/05/2001

## 1 – Démarches entreprises depuis l'élection du 11/03/2001 :

### ◆ Séance du conseil municipal du 26/03/2001:

Membres présents : Conseil municipal au complet.

Lors des questions générales relatives à l'*urbanisme* le point particulier du lotissement est évoqué par Madame LOPEZ.

Le dernier courrier envoyé par Monsieur VITU à Monsieur VALLÉE est resté sans réponse.

Il est envisagé de *contacter à nouveau* le promoteur afin de résoudre le problème des conditions de *la cession du lotissement à la commune des Ormes sur Voulzie*.

### ◆ Réunion du 9/04/2001 à l'invitation de résidents du lotissement :

Membres présents : Mmes DUARTE Valérie, FASNACHT Brigitte, Mr RELINGER Jean-Claude

Conseil municipal → Mr GHISLAIN

Les représentants du lotissement rappellent l'historique des faits et les différents déboires qu'ils ont dû subir.

Apparemment le *cahier des charges* n'est pas disponible pour tous.

Le lotissement a connu *2 phases* de construction :

- *une première phase* "gérée" par l'étude de Maître MARÉCHAL à Bray sur SEINE,

- *une deuxième phase* après rétrocession des lots gelés par E.D.F., "gérée" de manière tout à fait différente par Maître SINÈGRE de Nogent sur Seine.

Après discussion, une stratégie est arrêtée en vue de faire collaborer *l'ensemble des habitants* de la résidence des Ormes sur Voulzie.

*La rétrocession du lotissement* à la commune est l'intérêt de tous, et la première démarche à envisager pour que cette participation soit efficace passe par l'élaboration *d'un document visé par tous* et récapitulant les doléances à communiquer aux représentants élus de la commune.

### ◆ Réunion du 19/04/2001 en présence de Monsieur VALLEE :

Membres présents : Mr. VALLÉE

Mmes CANZIANI, DELCROIX, FRANCOIS, SALANSON, SANCHEZ et Mrs. VITU, VERNET, MAURY J., DE NATALE, GHISLAIN

La réunion permet d'aborder l'historique ubuesque du lotissement.

Monsieur VALLÉE est prêt à *retrocéder instantanément* le lotissement comme il dit avoir toujours voulu le faire, car il paie des impôts sur le foncier non bâti à raison de 4750 F par an !!

Monsieur VITU lui demande *amicalement* de bien vouloir *participer partiellement* aux travaux de réfections de voiries et d'éclairage qui apparaissent incontournables vu l'état piteux, voire dangereux de l'ensemble de la voirie et des installations électriques.

Monsieur VALLÉE se dit retraité et *sans moyens financiers* lui permettant d'aider la commune à un quelconque financement.

Il informe qu'il fait *don* d'un *reliquat d'environ 15000 F* séquestré chez Maître MARÉCHAL notaire à Bray sur Seine.

La réunion se termine sans beaucoup d'avancée, Monsieur VALLÉE informant les membres du conseil municipal présents qu'une *procédure judiciaire* ne ferait qu'entraîner des frais supplémentaires sans pour cela apporter une solution positive.

La réunion est donc close, Monsieur VALLÉE ne semblant pas préoccupé par les responsabilités qu'il porte sur un éventuel accident pouvant intervenir à tout instant sur le lotissement !!

◆ **Réunion du 02/05/2001 Chez Monsieur G.GHISLAIN :**

Membres présents : Mrs RELINGER J.C. et M. GHISLAIN G.

Monsieur RELINGER propose un projet de pétition à *l'encontre de Monsieur VALLÉE*, pétition dont il veut discuter du bien-fondé des termes et du fond.

Monsieur GHISLAIN trouve cette pétition très pertinente et significative d'une situation réelle et non exagérée des habitants du lotissement de la Résidence.

Monsieur RELINGER se propose de faire signer si possible l'ensemble des intéressés.

Cette pétition sera *adressée à Monsieur VITU* Maire des Ormes sur VOULZIE afin que celui-ci la fasse parvenir *officiellement* à Monsieur VALLEE accompagnée *d'une lettre en termes de soutien* aux habitants.

**Réception le 05/05/2001 de la pétition à la mairie des Ormes sur Voulzie :**

La pétition a été signée par 34 propriétaires sur les 36 du lotissement de la Résidence des Ormes sur Voulzie ( les 2 n'ayant pas signé étaient absents le jour du passage de Mr RELINGER).

C'est donc une bonne marque de solidarité qui ne fera qu'aider et accélérer les démarches entreprises depuis le début de la mandature par les élus de la commune.

*Monsieur VITU a aussitôt adressé cette pétition* accompagnée d'un courrier à Monsieur VALLÉE pour qu'il prenne acte des doléances des habitants et des *lourdes responsabilités* qu'il prend en refusant une solution à l'amiable pour réaliser des travaux assurant un minimum de sécurité à la population.

◆ **Entrevue du 09/05/2001 avec Maître MARÉCHAL de Bray sur Seine :**

Membres présents : Maître MARÉCHAL

Mr VITU, Mme BOISSY, Mr GHISLAIN

Monsieur VITU explique succinctement les raisons de la requête municipale, à savoir les *conseils d'un professionnel* habilité à résoudre les conflits entre partenaires communaux et promoteurs particuliers.

L'étude de Maître MARÉCHAL a d'autre part eu la responsabilité des transactions immobilières ( partie phase 1 uniquement..) et connaît très bien l'historique et certaines évolutions parfois surprenantes (changement de notaire en cours de réalisation !!).

Il nous confirme *l'entière responsabilité actuelle de Monsieur VALLÉE* en cas d'accident par manque d'entretien des installations électriques et de la voirie.

Monsieur VALLÉE est en outre *redevable du montant des factures EDF* relatives à l'éclairage du lotissement depuis 1992 (montant facilement chiffrable).

Pour Maître MARÉCHAL la commune des Ormes sur VOULZIE n'a aucune raison de payer les créances de Monsieur VALLÉE et encore moins de se faire rétrocéder un lotissement en piteux état d'équipement.

Il *nous conseille* de réitérer *un arrangement à l'amiable pour participation* aux frais de voirie et d'éclairage, sinon de nous informer auprès *de Monsieur le Sous-Préfet* des chances d'aboutissement d'une procédure judiciaire.

Pour cela il est nécessaire de récupérer *2 actes de propriété correspondant aux 2 phases de construction* du lotissement afin d'étudier en détail les contraintes réelles du promoteur.

Maître MARÉCHAL nous informe en outre que *10450 F* ( et non 15 000 F !!) sont effectivement séquestrés à son étude et donc rétro cessibles par Monsieur VALLÉE sans difficulté.

## 2 – Procédures envisageables par décision municipale :

### ◆ Procédure amiable rapide :

*Accepter la proposition de Monsieur VALLÉE*, c'est-à-dire *une rétrocession* pure et simple du lotissement *dans son état actuel* avec travaux de réfection intégralement à charge de la commune.

"Cadeau" tout de même de Monsieur VALLEE les *10 450 F* séquestrés chez Maître MARÉCHAL

Autant dire *une solution peu avantageuse pour la commune* puisque après rétrocession les habitants du lotissement seront tout à fait en droit de réclamer la réalisation des travaux indispensables pour assurer la sécurité des habitants.

A titre indicatif *les travaux de réfections de voiries* comprenant le rabotage, la réfection du fond de forme, la réalisation de la couche de roulement, s'élèverait à un *coût de 500 000 F* sans compter le coût de réalisation de trottoirs inexistant actuellement.

### ◆ Procédure amiable avec participation partielle :

- *Chiffrage* des travaux de voirie, de la réfection complète de l'éclairage (déjà réalisé puisque budgété) et évaluation des montants dus en consommation d'électricité pour éclairage public du lotissement depuis 1992,

- *Argumentaire préfectoral* du bien-fondé de la requête municipale,

- engager *une discussion plus convaincante* pour *une participation partielle* de Monsieur VALLEE aux dépenses engagées par la commune.

### ◆ Procédure judiciaire + conseils juridiques + Avocat :

- *Se procurer tous les documents contractuels* constituant les dossiers relatifs aux 2 phases de construction du lotissement,

- *Prendre conseil auprès des services compétents de la Sous-Préfecture* pour s'assurer d'une conclusion positive de l'affaire,

- *Choisir un Cabinet d'Avocat* habilité et spécialisé dans les affaires immobilières.

- obtenir outre *la cession du lotissement de la Résidence des Ormes le remboursement* des frais engagés, *le règlement des travaux* à réaliser en conformité avec le cahier des charges, *le remboursement* de l'avance faite sur consommation d'électricité depuis 1992 pour l'éclairage du lotissement.

## 3 – Conclusions :

- *Le Conseil Municipal* élu le 11/03/2001 doit résoudre dans *les meilleurs délais* et dans *les meilleures conditions*, pour l'intérêt de l'ensemble des Ormoises et des Ormois, le problème endémique posé par la cession à la commune de la Résidence des Ormes sur Voulzie.

- *Le Conseil Municipal* doit trancher prioritairement dans *l'intérêt de ses habitants* tous égaux mais doit aussi prendre *en compte les intérêts financiers* de la commune.

- *Les habitants de la Résidence des Ormes sur Voulzie* seront informés de l'évolution des démarches et de l'avancement du travail de la commission d'urbanisme présidée par Monsieur Philippe. VERNET qui vont se poursuivre afin d'aboutir enfin à un dénouement raisonnable.

# LA MAISON DE RETRAITE

## CARNAVAL AUX ORMES

Le 28 février 2001

Dernièrement, la Maison de Retraite des Ormes sur Vouizie vivait à l'heure du Carnaval. Les personnes âgées de la Résidence de Longueville accompagnées de leur directrice, Mme Massol, nous ont fait l'honneur de leur présence. A cette occasion, le personnel et les invités ont revêtu des costumes aux couleurs chatoyantes : Pierrot, bagnard, fée, canard, Obélix, ... virevoltaient aux milieux de nos résidents. Ces derniers portaient des masques plus insolites les uns que les autres, rivalisant d'originalité.

La gaieté et la bonne humeur étaient au rendez-vous. Danses, rires, cidre et crêpes ont marqué cette joyeuse journée !



Memredi 25 avril 2001

anniversaires des pensionnaires des mois de février, mars et avril.

A cette occasion, les pensionnaires ont eu l'immense plaisir de recevoir un petit présent, nous pouvons contempler leurs joies.

L'après-midi se déroulera au son de l'accordéon en compagnie de Jacky et Robert.



# THÉ-DANSANT AVEC JOSS ET ROSA

**Mercredi 23 mai 2001**

Joss au clavier, Rosa au micro, avec sa mélodieuse voix, nous ont interprété un récital de choix.

Pour nous Rosa a revêtu ses plus beaux costumes de scène.

Nos résidents étaient enthousiasmés par la diversité de ses toilettes.

Un grand “ bravo “, à ce couple très sympathique et chaleureux, que nous aurons le plaisir de revoir BIENTOT.



**Un grand merci à l'association  
LES JARDINS DE LA VOULZIE,  
qui organisent beaucoup de petites fêtes  
pour le plaisir de tous les adhérents.**

## PAGE PRATIQUE

### L'EURO, C'EST DEMAIN

#### RAPPEL HISTORIQUE

C'est JEAN MONET appelé « le Père de l'Europe » qui a eu l'idée de créer ce que deviendra plus tard l'UNION EUROPEENNE.

Avec ROBERT SCHUMAN, ministre des affaires étrangères, ils ont lancé le plan « SCHUMAN ».

Le lancement de ce plan a eu lieu le 9 mai 1950 (cette date est la fête de l'Europe).

En 1951, le 18 avril : signature à Paris du traité instituant la C.E.C.A. (Communauté européenne du charbon et de l'acier).

En 1957 : signature à Rome des traités instituant la C.E.E. (Communauté Economique Européenne) et l'EURATOM (Communauté Européenne de l'Energie Atomique), vers la libre circulation des hommes, des marchandises et des capitaux.

En 1979 : Premières élections du Parlement Européen.

STRASBOURG : siège du Parlement Européen.

BRUXELLES : Conseil de l'Europe.

LUXEMBOURG : Secrétariat Général et Services Administratifs du Parlement et Cour de Justice Européenne.

FRANCFORT : Banque Centrale Européenne (B.C.E.).

1992 : Traité de MAASTRICH, « oui » à la monnaie unique.

1999 : 1<sup>er</sup> Janvier : Valeur de l'Euro 6,55957.

\*\*\*\*\*

La communauté Européenne est composée de 16 états : France, Belgique, Hollande, Italie, Luxembourg, Allemagne, Danemark, Irlande, Angleterre, Norvège, Espagne, Portugal, Autriche, Finlande, Suède, Grèce.

La zone Euro est composée de 12 États : France, Italie, Portugal, Allemagne, Autriche, Finlande, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Grèce, ainsi que la

Le signe € représente le E de l'Europe et la double barre centrale qui signifie la stabilité.

A partir du mois de Juillet 2001, les banques donneront un chéquier en Euros avec un chéquier en Francs.

Au 1<sup>er</sup> Novembre 2001 : les banques ne donneront que des chèquiers Euros.

Au 15 Décembre 2001 : Vente de pochettes de pièces Euros d'une valeur de 100F dans les banques, les trésoreries, la poste, les bureaux de tabac.

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2002 : les chèques émis en Francs ne seront plus acceptés.

: les pièces et billets seront mis en circulation.

Jusqu'au 17 Février 2002 : double circulation des Francs et des Euros.

### Le 17 Février 2002 à minuit : le Franc n'a plus cours légal.

Au delà de cette date, les espèces en Francs continueront d'être échangées aux guichets de poste et des banques jusqu'au 30 Juin 2002.

Les billets sont au nombre de 7, ils sont identiques dans les douze pays de la zone Euro.

Ils sont illustrés par des ponts, des portes et des fenêtres pour symboliser l'ouverture, l'union et la coopération.

Les pièces sont au nombre de 8. Pour chaque pièce, une face commune aux douze pays et une face nationale.

\*\*\*\*\*

## REUNIONS D'INFORMATION

A partir du mois de Septembre 2001, les retraités pourront se faire inscrire à la mairie pour des réunions d'information de 15 personnes environ, le jeudi de 14H à 16H à la Maison des Associations.

La première réunion aura lieu le 4 Octobre 2001.

Au cours de ces réunions il sera distribué à chaque participant un carnet de comptes et une planche de billets et de pièces Euro.



## PAGE SANTÉ

### ALERTE AUX POLLENS !

La saison des allergies aux pollens a recommencé.

Le « rhume des foins » ou rhinite pollinique touche environ 20 % de la population.

#### QUELS SONT LES SYMPTOMES ?

- Des éternuements en salves irrépessibles
- Le nez qui coule et se bouche
- Des picotements au niveau du palais, des lèvres...
- Rougeur des yeux, sensation de sable sous les paupières et de larmoiements (signes d'une conjonctivite allergique)
- Dans les cas les plus sérieux on peut même avoir des difficultés à respirer et des accès de toux spasmodique.

L'organisme réagit de façon excessive aux pollens en libérant des substances inflammatoires (dont l'histamine) à l'origine des troubles.

*On ne naît pas allergique*, on le devient après une période dite de « Sensibilisation » la production d'anticorps spécifiques, les immunologiques de type E (les 19 E).

L'hérédité joue aussi un rôle. Le rhume des foins apparaît le plus souvent à l'adolescence et récidive tous les ans pour ne s'atténuer qu'avec l'âge, souvent passé la cinquantaine.

#### SOULAGER :

Dans la plupart des cas, *des produits anti-histaminiques* sont prescrits. Parfois il faut leur associer des corticoïdes locaux sous forme de spray nasal ou de collyre.

En cas d'obstruction nasale sévère, la prise d'un *vasoconstricteur local* peut être indiquée (seulement sur une courte période).

A titre préventif le traitement commence une dizaine de jours avant le début prévisible de la saison pollinique et se poursuit jusqu'à la fin de celle-ci.

#### DÉSENSIBILISER :

Dans *le cas d'aggravation*, on peut envisager *une désensibilisation*.

Après avoir identifié le pollen responsable par des tests cutanés (effectués en dehors de la saison pollinique) on procède à la désensibilisation. Elle consiste en plusieurs injections sous cutanées, d'extraits de pollen, à des doses croissantes jusqu'à ce que le patient ne réagisse plus excessivement à son contact. Il existe aussi une méthode sublinguale (sous la langue) mais l'efficacité semble moindre.

La désensibilisation, traitement de fond, peut s'étendre sur une durée de trois à cinq ans.

Mireille CANZIANI

# INFO JEUNES

## 16 ANS, AUTO OU MOTO ?

À l'approche des 16 ans, un choix s'offre aux jeunes :

- préparer un permis moto (A1),
- préparer un permis auto (B), dans le cadre de l'AAC (Apprentissage Anticipé de la Conduite).

Possibilités d'usage de la moto et de la voiture :

MOTO	AUTO
Moyen de transport individuel ou à deux au plus.	Moyen de transport de 1 à 4 personnes environ.
Difficultés de transporter des personnes âgées ou des enfants.	Véhicule adapté au transport de personnes de tout âge.
Possibilité de transport de bagage limitée (poids et encombrement).	Transport relativement aisé de bagages lourds et encombrants.
Véhicule approprié pour circuler en ville (peu encombrant). Stationnement aisé.	Véhicule encombrant pour circuler en zone urbaine. Difficulté de stationnement.
Manque de confort par mauvais temps (pluie, froid...).	Chaleur pénible en été, mais chauffage pour le froid.
Usage pratiquement impossible sur neige ou verglas.	Usage possible sur neige ou verglas (clous, chaînes...).
Possibilités d'accéder aux endroits pittoresques par des chemins peu carrossables.	Accès difficile aux petits chemins accidentés.
Équipement nécessaire à la moto pas toujours compatible avec le but du déplacement.	Pas d'équipement vestimentaire particulier.
Véhicule bien adapté à la circulation dans les endroits encombrés et/ou étroits (usage par les policiers, les postes...).	Usage relativement onéreux pour circuler seul en ville.

# LA MOTO

Il existe deux permis moto :

**A1** : Motocyclettes légères

- cylindrée n'excédant pas 125 cm<sup>3</sup>
- puissance n'excédant pas 11kW (15 ch)

**A** : Motocyclettes

## L'ACCÈS AUX PERMIS MOTO

**A1** : 16 ans.

**A** : - Accès progressif : obligatoire entre 18 et 21 ans,

Permet de conduire des motos dont la puissance n'excède pas 25 kW et le rapport poids / puissance n'excède pas 0,16 kW pendant 2 ans, puis donne accès à toutes les motos.

- Accès direct : possible dès 21 ans.

Cette solution permet d'accéder directement à la conduite de motos de plus de 25 kW (maxi 100 chevaux)

## LA FORMATION

- Avec un moniteur : on prend tout de suite de bonnes habitudes, les erreurs sont aussitôt corrigées. Tout est expliqué, détaillé, et, au-delà du permis, le jeune est un vrai motard, capable d'appréhender toutes les situations de conduite.

## L'EXAMEN

La partie théorique comporte deux épreuves :

- écrite : 40 questions de code,
- orale : questions spécifiques à la moto.

La partie pratique comporte deux épreuves :

- hors circulation (plateau),
- en circulation.

# LA VOITURE

## PERMIS B

18 ans minimum

Autorise à conduire tous les véhicules dont le poids total autorisé en charge n'excède pas 3500 kg, et ne comportant pas plus de 8 places assises en plus de celle du conducteur.

## LA FORMATION

Elle peut se faire de deux manières :

### 1) Traditionnelle :

Identique à la première phase de l'AAC, l'élève est présenté à l'examen pratique après validation des 4 étapes et réussite à l'épreuve théorique.

### 2) L'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC) :

Objectif : améliorer la sécurité en diminuant les accidents causés par les jeunes de 18-25 ans.

Principe : en plus de la formation, leur faire acquérir une expérience de la conduite.

Déroulement : elle débute dès 16 ans.

#### 1<sup>re</sup> Phase : la formation initiale.

- Durée : le formateur évalue le niveau de départ de l'élève et détermine la durée d'apprentissage nécessaire (20 heures de pratique minimum).
- Progression : les objectifs de la formation sont répartis en quatre étapes et détaillés dans un livret remis à l'élève. Dès que les 4 étapes sont validées et que l'élève a été reçu à l'épreuve théorique (code), le formateur délivre une attestation de fin de formation initiale qui permet de passer à la deuxième phase.

#### 2<sup>ème</sup> Phase : la conduite accompagnée

- Durée : minimum 1 an.
- Principe : sur route, avec l'accompagnateur désigné, le jeune parcourt au moins 3000 km. Deux rendez-vous pédagogiques sont prévus à l'auto-école pour corriger d'éventuelles mauvaises habitudes, débattre de sujets relatifs à la sécurité routière.

## LES AVANTAGES DE CETTE FORMATION :

*Une expérience de la conduite* : en 1 an, le jeune conducteur roule par tous les temps, sur toutes les routes, en toute saison. Il est donc confronté à un maximum de situations.

*Une motivation certaine* : le jeune conducteur vient apprendre à conduire et non pas seulement passer son permis.

*Un apprentissage facilité* : la difficulté d'apprendre augmente avec l'âge ; à 16 ans, les jeunes sont très réceptifs et ont l'habitude d'apprendre.

*L'assurance moins chère* : une réduction, voire la suppression de la surprime « jeune conducteur », consentie par la plupart des compagnies d'assurances.

## L'EXAMEN

- La partie théorique : 40 questions sur le code.
- La partie pratique : en circulation.

# LA VIE DES ASSOCIATIONS

## TENNIS DE TABLE DES ORMES

Voici arrivé la fin de la saison, et donc les vacances.

La saison a été comble cette année avec un excellent résultat. Notre club a terminé la saison à la deuxième place du championnat des foyers ruraux de Seine et Marne, ce qui nous a permis cette année d'accéder à la catégorie supérieure.

Notre club est également à la recherche d'adhérents pour la saison prochaine, en vue de compétitions en foyers ruraux.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter *Mr GUILLAUME* ou venir lors de la reprise du mois de septembre, *les mardis et les vendredis de 20H30 à 23H.*

Le Président.

\*\*\*\*\*

**A.C.S.A.**

Le responsable et les membres de l'A.C.S.A. remercient les exposants du vide-grenier, Mr le Maire et le conseil municipal pour les jetons offerts aux enfants du village.

Nous espérons que les personnes présentes ont apprécié les anciens tracteurs agricoles et en plus avec un beau soleil !

Nous nous excusons de l'absence d'un petit manège pour les jeunes enfants mais la date de notre manifestation ne convenait à aucun forain.

\*\*\*\*\*

## ASSOCIATION BOTANIQUE

Le samedi 26 mai 2001, de nombreux visiteurs ont été accueillis par l'Association Botanique des Ormes pour une exposition-vente de bouquets et de compositions florales.

En fin d'après midi, quelques délégués de l'association, les bras chargés de fleurs ont rendu visite à la maison de retraite pour apporter un peu de fête aux " mamans " résidentes.

Depuis 1996, notre association s'intéresse au jardinage, à la connaissance des plantes de la région et organise des visites de jardins publics et privés, le tout dans un cadre très convivial et amical. Si ces activités vous intéressent, venez vous rejoindre, nous serons heureux de vous accueillir.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Mr VERNERAY Jacques	01-60-67-24-47
Mme BERNARD Joëlle	01-45-67-10-77
Mme ROCHARD Monique	01-64-01-73-67



## SOCIÉTÉ DE CHASSE

Les 55 adhérents que compte notre société ont eu une très belle saison 2000-2001.

La convivialité était toujours de rigueur parmi les membres de notre société. Le gibier était présent à l'ouverture, à la fermeture grâce à notre bonne gestion et au travail de nos gardes que je remercie.

Merci à la commune pour sa subvention.

Signalons aussi que la saison 2000-2001 fut très bonne pour le grand gibier (sangliers, chevreuils).

Seize sangliers ont été prélevés sur le territoire.

Exceptionnel de mémoire de chasseur.

Souhaitons que les saisons à venir soient aussi fastes.

Bonnes vacances à tous.

Le Président,  
*D. MAGNEN*



# FOOT-BALL

Voici l'année de Foot-Ball terminée, un peu de repos.

Toujours de bons résultats avec les enfants, une mention spéciale aux 13 ans qui finissent 2<sup>ème</sup> de leur championnat.

Le dimanche 24 juin, nous avons organisé notre tournoi annuel, le temps étant de la partie, beaucoup de personnes sur le stade avec en plus l'arrivée de la randonnée pédestre.

Je profite de ce journal pour remercier les généreux donateurs sans exception, les bénévoles qui ont œuvré toute la journée afin que le tournoi soit réussi ainsi que les personnes qui nous ont fait l'amitié de se retrouver sur place.

Merci à tous.

Séule ombre au tableau, la destruction de nos quatre filets de but dans la nuit précédant le tournoi par des individus en voiture ; que penser de tels actes ? À vous de juger...

Bonnes vacances à vous.

Rendez-vous début septembre.

**Le Président  
B. Boyé**

\*\*\*\*\*

## **C.O.F Comité d'Organisation des Fêtes**

Chers Amis,

Le C.O.F vous a proposé fin 2000 et au cours de ce premier semestre 2001, quelques nouvelles manifestations (Fête du beaujolais, Galette des rois, Match de foot interquartier) en plus des rendez-vous désormais traditionnels comme le bal costumé et la fête de la musique.

C'est l'occasion pour moi de remercier tous les bénévoles pour leur dévouement et leur disponibilité. Soyons conscient qu'une fête de la musique par exemple, ne pourrait s'organiser sans l'aide spontanée d'une bonne cinquantaine de personnes.

Une mention particulière cette année à Martine Dupuis qui a cédé sa place au sein de notre bureau à Micheline Monnard.

Mais l'année est loin d'être terminée et il nous reste quelques rendez-vous dont vous trouverez le détail ci-dessous.

Bonnes vacances et bonnes fêtes.

**Xavier Girard**

2 septembre : Raliye VTT

27 octobre : Repas d'automne

17 novembre : Beaujolais nouveau

31 décembre : Réveillon du nouvel an



## ET SI NOUS PARLIONS UN PEU D'ORNITHOLOGIE !

Habitant les Ormes sur Voulzie depuis plus de 20 ans et nouvellement élu conseiller municipal, j'ai découvert, et que les ormoises et les ormois me le pardonnent, *le nombre important d'associations* œuvrant pour la vie du village.

Après analyse de leur spécificité, de la qualité de leurs membres actifs et du nombre de manifestations annuelles, je me suis aperçu que *ce dynamisme* pouvait sans nul doute ouvrir la porte à de *nouveaux projets de créations* et en particulier *une association ornithologique* des Ormes sur Voulzie que nous pourrions intituler *O.C.O.*

Je suis membre d'un club d'ornithologie et passionné d'oiseaux depuis ma plus tendre enfance. J'éleve avec succès, en tant qu'amateur de superbes *Diamants de Gould* et je n'ai pu m'empêcher d'intégrer à ce *premier Écho Municipal*, quelques jolies photos de mon élevage et quelques commentaires pour vanter la beauté et l'originalité de ce petit oiseau australien dont je vais vous faire un bref historique.

En 1833, les membres d'une expédition française en route pour les terres australes, faisaient escale sur les côtes de la Nouvelle Hollande (Australie).

L'expédition avait un but scientifique, aussi l'attention fut vite attirée par des oiseaux aux vives couleurs, qui peuplaient les hautes herbes.

C'était des Diamants de Gould, *Poephila mirabilis*, (du grec *Poe* = herbe et *Philos* = qui aime et du latin *mirabilis* = merveilleux) découverts par le grand ornithologue John Gould.

Ce superbe oiseau de la famille des plocéidés affectionne donc les grandes étendues d'herbe parsemées d'arbres au nord de l'Australie, entre le tropique du capricorne et l'équateur.

La température de son biotope d'origine variant de 45° l'été à 15° l'hiver, posait encore il y a quelques années de *gros problèmes d'acclimatation* aux éleveurs débutants (j'en sais personnellement quelque chose !) et surtout de grosses difficultés pour réussir la reproduction. Désormais les éleveurs maîtrisent assez bien les paramètres de nourriture, de température, d'éclairage, et l'élevage est accessible à tous avec quelques conseils.

Je reste donc à l'entière disposition des ormoises et des ormois pour toute information concernant l'élevage de ce petit australien, mais vous l'avez bien compris, mon objectif est aussi de motiver *les amateurs d'oiseaux* afin d'ajouter au nombre de nos associations, *un club ornithologique*, un club qui permettra aux habitants de découvrir lors d'expositions annuelles, des espèces splendides et surprenantes.

Gérard GHISLAIN



# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## AVIS

La commune des Ormes sur Voulzie recrute un agent d'entretien pour compléter son équipe.

Envoyer lettre de motivation et C.V. à Mr le Maire, 2 grande rue de Couture  
77134 LES ORMES SUR VOULZIE avant le 11 août 2001.

Permis poids lourd souhaité.

\*\*\*\*\*

## PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Les dates de l'enquête publique pour la révision du plan d'occupation des sols sont fixées du :

18 septembre 2001 au 20 octobre 2001 inclus.

Le registre d'enquête ainsi que le dossier complet sera à votre disposition en mairie.

Le commissaire enquêteur tiendra sa permanence en mairie le 18 septembre 2001 et le 20 octobre 2001 de 9H à 12H.

\*\*\*\*\*

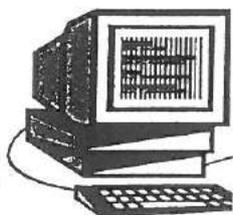
## BREVET DES COLLÈGES

Félicitations à tous nos jeunes qui ont réussi leur brevet des collèges !

Comme tous les ans, le C.C.A.S. des Ormes leur offre une « carte jeune » pour les récompenser.

Prière de venir à la mairie pour les formalités.

\*\*\*\*\*



## PAYS BASSÉE-MONTOIS

Dans le cadre des activités et services proposés par le *PAYS BASSÉE-MONTOIS*, il est prévu une initiation à *INTERNET* de la population de chaque ville adhérente au syndicat intercommunal.

Il est évident qu'il est difficile de vivre au 21<sup>ème</sup> siècle en dehors de ce progrès technologique extraordinaire que représente ce moyen de communication et d'information.

Le Pays Bassée-Montois a donc prévu des stages *d'une demi-journée* par ville ou village. Les personnes intéressées sont donc priées de *se présenter à la mairie pour se faire inscrire*, sachant qu'un nombre minimum de 15 personnes permettront d'organiser le stage. Le stage se déroulerait *le samedi après-midi à la Maison des Associations* équipée provisoirement de branchements nécessaires à la formation pédagogique du stage.

D'autre part, le Syndicat Intercommunal du Pays Bassée-Montois propose la mise en place *d'un relais "Assistants Maternelles"*, un jeudi par mois pour dialoguer avec les parents ou leurs assistantes maternelles.

\*\*\*\*\*

## MÉDECINS DE GARDE

Dimanche 22 juillet	<b>Dr FENOT</b>	GOUAIX	01 64 00 74 26
Dimanche 29 juillet	<b>Dr ROSSIGNOL</b>	BRAY SUR SEINE	01 60 67 11 70
Dimanche 5 août	<b>Dr CHENET</b>	DONNEMARIE - DONTILLY	01 64 01 38 09
Dimanche 12 août	<b>Dr ALIZON</b>	DONNEMARIE - DONTILLY	01 60 67 39 11
Mercredi 15 août	<b>Dr CAUMONT</b>	BRAY SUR SEINE	01 60 67 11 70
Dimanche 19 août	<b>Dr PAYEN</b>	LES ORMES SUR VOULZIE	01 64 01 72 05
Dimanche 26 août	<b>Dr CHENET</b>	DONNEMARIE - DONTILLY	01 64 01 38 09
Dimanche 2 septembre	<b>Dr MANETTI</b>	DONNEMARIE - DONTILLY	01 64 01 38 09
Dimanche 9 septembre	<b>Dr ALIZON</b>	DONNEMARIE - DONTILLY	01 60 67 39 11
Dimanche 16 septembre	<b>Dr PAYEN</b>	LES ORMES SUR VOULZIE	01 64 01 72 05
Dimanche 23 septembre	<b>Dr AUBRIOT</b>	BRAY SUR SEINE	01 60 67 11 70
Dimanche 30 septembre	<b>Dr CAUMONT</b>	BRAY SUR SEINE	01 60 67 11 70
Dimanche 7 octobre	<b>Dr CHERET</b>	BRAY SUR SEINE	01 60 67 13 01
Dimanche 14 octobre	<b>Dr ROSSIGNOL</b>	BRAY SUR SEINE	01 60 67 11 70

## PÂQUES



Malgré un temps incertain, de nombreux enfants se sont fait une joie de ramasser les oeufs de pâques. Ils ont été accueillis dans la salle polyvalente où des jeux les attendaient.

## NETTOYAGE DE PRINTEMPS



Un grand merci à tous les bénévoles qui ont consacré un peu de leur temps pour s'occuper de la propreté de leur village !!

# ÉTAT CIVIL 2000

## *NAISSANCES*



PROFFIT Clara, Julie 30 Janvier 2000

DERDA Clément, Anthony 05 Mars 2000

RELINGER Andréa, Aline, Suzanne 17 Août 2000

HOUZET Erwan, Bernard, Claude 27 Septembre 2000

## *MARIAGES*



HENNEBERT Nicolas, André, Jacques  
FOLCH Alexandra, Jeanne, Marcelle 03 Juin 2000

ROBERT François, Aimé, Georges  
MACUGLIA Claire, Ida, Bernadette 24 Juin 2000

PROFFIT Yvan, Alain, Daniel  
GERVAIS Nathalie, Christelle 01 Juillet 2000

BLICQ Christophe, Gérard  
POUJADE Nathalie 05 Août 2000

## DECES



KIELBASSA Antoine	01 Janvier 2000
CHARLE Alexandre	12 Mars 2000
MULLER Mireille, Laurence. Vve ADAM	03 Avril 2000
FLAO Bernard, Yves, Jean-Claude	05 Avril 2000
DELAHAYE Mary, Laurent	25 Avril 2000
LECANU Marie-Louise, Andrée. Vve LIBAULT	28 Avril 2000
VERNHES Georgette, Maria. Epse BURGUIERE	30 Avril 2000
BOURET Renelle, Louise. Vve LEROY	12 Mai 2000
PRADEL Mathilde. Vve LAPINE	19 Mai 2000
EUDELIN Georgette, Marguerite. Vve FAVIER	09 Juin 2000
PICOT Marie-Louise. Epse FORGET	23 Juin 2000
PRUDHOMMEAUX Lucien, André	27 Juin 2000
VASSEUR René, Georges	28 Juin 2000
CASAGRANDE Michelle, Danielle. Epse BARRAT	08 Juillet 2000
SABLONNIERES Marcel, Emile	11 Juillet 2000
PERNOT Geneviève Jeanne. Vve COURTILLY	18 Août 2000
GUERIN Cécilia, Louise. Vve VAJOU	27 Septembre 2000
JARROSSAY Marguerite, Alexandrine. Vve MEDA	06 Octobre 2000
COCHET Maurice, Marius	12 Octobre 2000
MACE Fernande, Adrienne. Vve GIRARD	23 Octobre 2000
MAURY Paul, Emile	29 Octobre 2000
LESOT Lucienne, Elisa, Rosine. Vve LEGRAND	02 Novembre 2000
ROGER Marcelle, Germaine. Vve JARRY	18 Novembre 2000
VERGNAUD Marcel	29 Novembre 2000
THIERRY Charlotte, Georgette. Vve TONDU	24 Décembre 2000
IWANICKI Anna. Vve PISZCZAK	27 Décembre 2000
BISCHOFF Marie-Louise. Vve PARETTE	28 Décembre 2000





# - ORGANIGRAMME DES COMMISSIONS MUNICIPALES - LES ORMES SUR VOULTZIE -

Organigramme modifié et arrêté au conseil municipal du 29/06/2007

